



CHARENTE - PERIGORD
BANQUE ET ASSURANCES

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
CHARENTE-PERIGORD**

**RAPPORT DE GESTION
2011**

SOMMAIRE

Présentation de la Caisse Régionale Charente Périgord

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction
La présence de la Caisse Régionale sur son territoire
Les chiffres clés 2011

Le Rapport d'activité 2011

Le contexte économique et financier
L'activité commerciale
Les faits marquants 2011
Le Mutualisme et le Développement Durable

Le Rapport Financier 2011

Les comptes sociaux

Le compte de résultat
Le projet d'affectation du résultat net
Les CCA
Composition de capital social
Changement de méthode comptable
Le bilan
Le hors bilan

Les comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé
Tableau de variation de capitaux propres

La gestion du risque

Risque crédit
Risque opérationnel
Risque de non-conformité
Risque de marché
Risque de taux d'intérêt global
Risque de liquidité de financement

Autres informations

Opérations effectuées sur les CCA par les membres du Conseil d'Administration
Délai de paiement des fournisseurs
Principaux ratios
La diversification immobilière

Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2012

Tableau financier des 5 derniers exercices

Présentation de la Caisse Régionale Charente Périgord

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction au 31 décembre 2011

Conseil d'Administration

Président

M. François JAUBERT

1er Vice Président

M. Benoît FAYOL

2ème Vice Président

M. Philippe BOUJUT

3ème Vice Président

M. Daniel DOILLON

Membres du Bureau

M. Marcel LESBÉGUÉRIES

M. Pierre-Vincent NIVET

Mme Marie-Chantal GUEGUEN

M. Jean-Louis LABIOCHE

Administrateurs

Mme Christine BORELLA

M. Michel CAMPAGNAUD

M. Pierre CHEVALIER

M. Philippe DUPONTEIL

M. Bertrand FRADIN

M. Claude LADOIRE

M. Alain LAGARDE

M. François RABY

Mme Liliane ROUDIER

M. Alain TESTAUD

Comité de Direction

Directeur Général

Jean Pierre VAUZANGES

Directeur Général Adjoint

Pascal FAUFROY

Comité de Direction

Séverine TOURTOIS

Direction Financière

Jean Marie DELLINGER

Direction de la Distribution

Xavier DELOS

Direction des Ressources humaines et
logistiques

Yann De ROQUEFEUIL

Direction Marketing Communication
Mutualisme et Diversification

Bruno FLORENT

Direction Bancaire et Technologies

Antoine MORNAUD

Direction des Clientèles Spécialisées

La présence de la Caisse Régionale Charente Périgord sur son territoire

L'organisation territoriale et commerciale

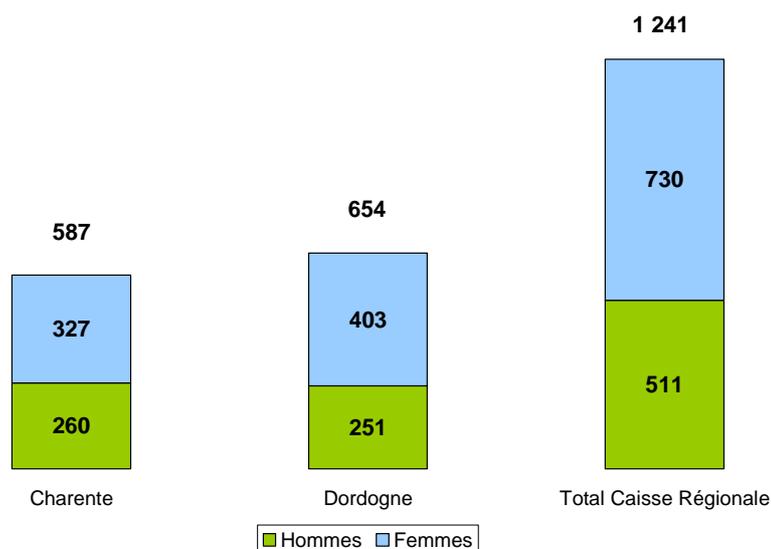
- 5 régions
- 109 points de vente
- 168 automates bancaires
- 267 points verts actifs
- 1 banque privée
- 1 banque d'affaires et d'expertise sociale
- 5 agences entreprises
- 2 espaces professionnels
- 2 plateformes téléphoniques
- 1 pôle dédié à la clientèle anglophone
- 2 espaces habitat conseil
- 6 points de vente à la marque Square Habitat

Le réseau mutualiste, actif et structuré

- 67 caisses locales
- 829 administrateurs
- 147 000 sociétaires



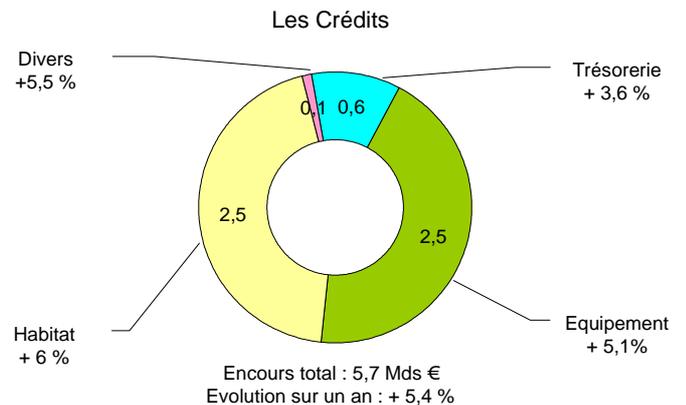
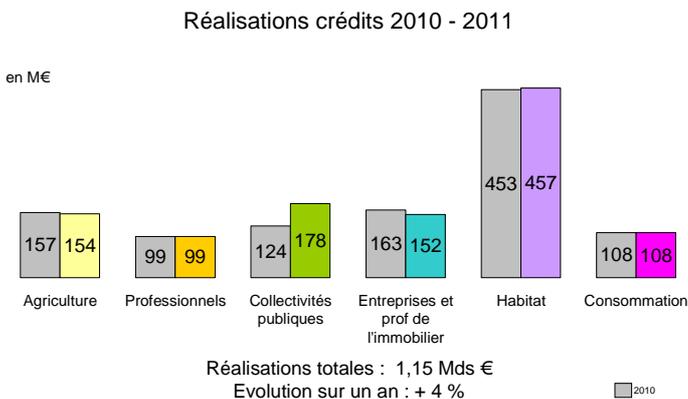
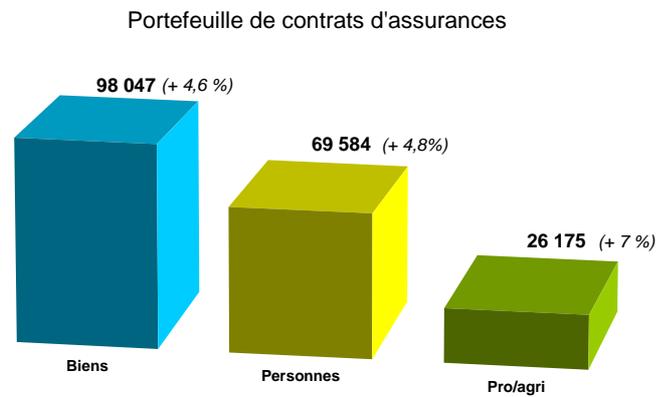
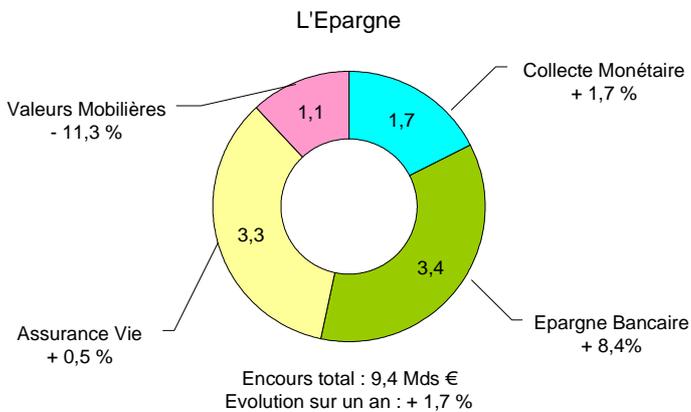
Les effectifs salariés en CDI au 31 décembre 2011



En 2011 la Caisse Régionale a recruté 48 nouveaux collaborateurs

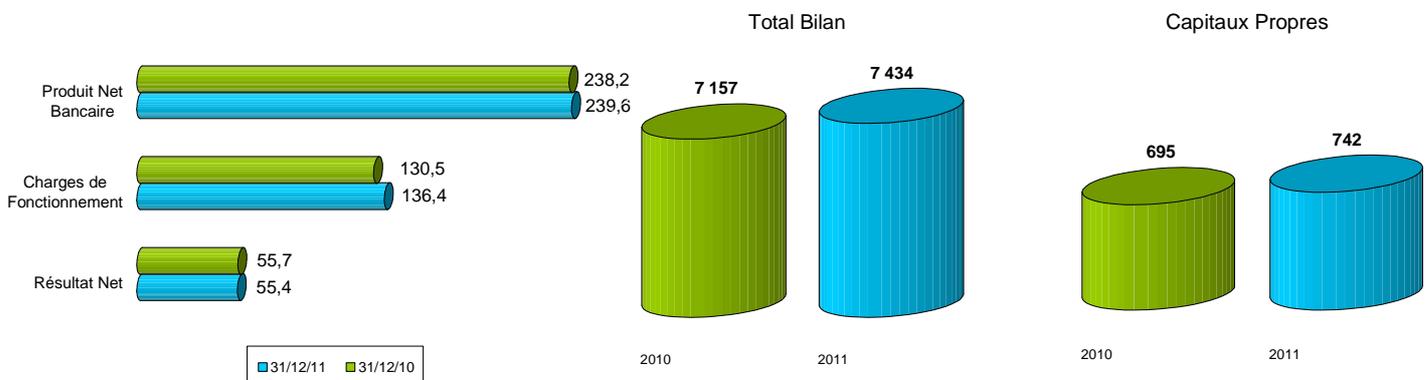
Chiffres clés de la Caisse Régionale Charente Périgord

L'Activité Commerciale en 2011



Les Résultats Financiers 2011

Données en millions €



Rapport d'activité 2011

I. Environnement économique & financier

L'année qui vient de se terminer est encore une année exceptionnelle. Si la crise des dettes souveraines européennes reste probablement comme l'évènement marquant de l'année 2011 l'économie et la finance mondiale auront été affectées par de nombreux bouleversements : Les Révolutions au Moyen Orient, la catastrophe de Fukushima, la dégradation de la note des Etats-Unis.

Dans la zone Euro, la dégradation de la situation économique perceptible à partir de l'été 2011, s'est confirmée à l'automne. Elle s'est accompagnée de tensions croissantes sur le financement des dettes publiques. Ces tensions se sont ensuite étendues au système financier, malgré les interventions des banques centrales pour alimenter le système bancaire en liquidité.

La France n'a pas été épargnée par cette dégradation, même si le PIB devrait, selon l'INSEE, progresser de 1,7 % en 2011. Cette croissance du PIB ne doit pas faire oublier la hausse du taux de chômage (9,3 % en métropole au 3ème trimestre) et la dégradation des déficits publics.

L'évolution des taux aura été marquée par l'aversion au risque et la défiance des marchés financiers vis-à-vis de la zone Euro et de ses Banques. Les coûts de liquidité se sont envolés sur le second semestre de l'année et les actions des gouvernements ainsi que de la BCE n'auront pas suffi pour assainir la situation. Les taux des emprunts à long terme sont restés sous la pression des marchés financiers et des différents plans de sauvetage élaborés par les pays de la zone Euro et la BCE.

Le marché boursier Français, et plus généralement les marchés Européens, ont affiché des pertes sur 2011, avec un repli de près de 18 % pour le CAC 40 & l'Eurostoxx 50.

Le contexte économique du territoire de la Caisse Régionale Charente Périgord s'est également dégradé avec notamment une hausse du taux de chômage sur les deux départements (9,6 % en Charente & 10,1 % en Dordogne au troisième trimestre 2011). L'année 2011 restera marquée par une forte sécheresse sur les deux départements de la Caisse Régionale et en particulier en Charente. Ce déséquilibre climatique a perturbé la filière élevage avec des problèmes d'alimentation du cheptel, minoré les récoltes sur les grandes cultures.

Toutefois les autres filières du territoire restent bien orientées, le Cognac demeure un marché dynamique avec plus de 160 millions de bouteilles expédiées en 2011, une année record. La saison touristique 2011 en Dordogne est satisfaisante, avec une augmentation de la fréquentation de plus de 5 % dans l'hôtellerie et de 7% dans les monuments et sites du département.

2011 est également l'année de préparation de l'un des plus grands chantiers européens « La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique » qui va concerner et rythmer l'activité économique du département de la Charente. Un chantier sur 5 ans qui permettra de relier Angoulême à Paris en 1H45 dès 2017 et qui constitue une opportunité économique sans précédent pour les territoires.

Dans ce contexte la Caisse Régionale Charente Périgord, acteur de son territoire, a affirmé sa position de leader et a continué à accompagner ses clients dans leurs différents projets.

II. Activité commerciale

En 2011, la Caisse Régionale Charente Périgord a poursuivi son développement commercial de banquier assureur avec chacun de ses clients. Dans le domaine de l'épargne, la diversification et la bonne adaptation des propositions commerciales à la situation de chaque client sont les priorités des équipes commerciales de la Caisse Régionale. En matière d'assurance, l'amélioration de la qualité des souscriptions et du portefeuille assurances s'est poursuivie.

Les progressions des encours de collecte, de crédits ou de contrats d'assurances reflètent le dynamisme et le professionnalisme des équipes commerciales. Bien plus encore la note de satisfaction clients continue à progresser, elle est passée de 7,3 à 7,4 en 2011.

Cette note de satisfaction et les résultats commerciaux de cette année sont un encouragement fort pour les équipes de la Caisse Régionale Charente Périgord à poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années.

La conquête

L'année 2011 confirme la tendance engagée depuis plusieurs années, avec près de 17 500 nouveaux clients dont plus de 40 % sont des jeunes de moins de 25 ans. Le stock de dépôts à vue (DAV) continue à progresser avec plus de 336 491 contrats ouverts au 31 décembre 2011. Ces bons résultats confirment la position de leader de la Caisse Régionale Charente Périgord sur ses territoires.

La collecte

L'encours total de collecte confiée par les clients de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 9,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en progression de 1,7 % par rapport à l'an dernier. L'épargne bilan (épargne monétaire et épargne bancaire) aura été le moteur de cette croissance avec une progression de 6,1 % sur l'année. La gamme de Dépôt à Terme a rencontré un fort succès en 2011 puisque les encours ont progressé de 70 % sur un an.

La part de marché de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la collecte bilan progresse de 0,25 point sur l'année, elle s'établit à 36,8 %.

Les crédits

Avec près de 1 150 Millions d'euros de réalisations en 2011 et une progression de 4 % des montants réalisés, la Caisse Régionale Charente Périgord est un acteur incontournable du financement de l'économie locale. Ses principaux marchés sont restés dynamiques après une année 2010 déjà élevée, les volumes de réalisations sur les trois principaux marchés (l'habitat, l'agriculture et les professionnels) ont progressé.

La Caisse Régionale Charente Périgord a également renforcé ses positions sur le financement des collectivités publiques, avec une augmentation des fonds prêtés dans l'année de 43 %.

Les encours de crédits ont ainsi progressé de 5,4 % sur l'année, avec 6 % de croissance sur les encours habitat et 5,1 % sur les crédits d'équipement.

La part de marché crédits de la Caisse Régionale Charente Périgord s'établit à 41 % (en retrait de 0,25 point sur un an).

Les assurances

Le portefeuille de contrats d'assurances de biens et personnes poursuit sa croissance, avec 193 806 contrats fin décembre 2011, en progression de 5 % sur l'année. Ce fort développement s'est principalement réalisé sur la gamme centrale du portefeuille (Multirisque Habitation & Auto).

Les assurances des agriculteurs et professionnels prennent une part de plus en plus importante dans l'activité, elles représentent 14 % de notre portefeuille et progressent de 7 % cette année.

Les risques

L'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) atteint 149 M€ au 31 décembre 2011 et le taux de CDL s'établit à 2,6 % du total de nos encours. Malgré un contexte économique fragile la progression des risques sur 2011 demeure contenue.

III. Les faits marquants de l'année 2011

2011 est la première année de mise en œuvre du projet d'entreprise de la Caisse Régionale : "Osons devenir différents". La mise en œuvre des 10 chantiers permet à la Caisse Régionale de réaffirmer son utilité auprès de ses clients et se positionne comme une banque différente sur son territoire. Les premières actions engagées pour réaliser ces ambitions ont été réalisées sur 2011 :

- Le renforcement de sa Banque Privée avec le recrutement de conseillers au service des clientèles patrimoniales
- La création de "l'école de banque" afin de favoriser le recrutement et la montée en compétence de ses collaborateurs.
- La mise en place d'un test sur un programme de reconnaissance de la fidélité de nos clients.

La Caisse Régionale Charente Périgord a également engagé avec la Caisse Régionale Charente Maritime Deux Sèvres un projet de coopérations entre les deux entreprises. Ces travaux visent à répondre à trois objectifs :

- Rendre les meilleurs services possibles aux clients grâce au développement d'expertises et de savoir-faire au niveau régional tout en conservant une proximité forte
- Soutenir les bassins d'emplois et développer des pôles d'expertise
- Explorer de nouveaux champs de diversification, porteurs de satisfaction clients, de rentabilité et de pérennité.

Ce projet de coopération s'est traduit par une première concrétisation en 2011. Depuis le mois de mai la gestion de l'activité à l'international a été confiée à la Caisse Régionale Charente Maritime Deux Sèvres. Huit autres domaines sont explorés et font l'objet d'études de faisabilité.

Avec les premiers travaux de la « La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique » la Caisse Régionale Charente Périgord et l'ensemble des Caisses Locales se sont mobilisées avec l'ambition d'être un partenaire de premier ordre auprès de l'ensemble de notre clientèle. Quelques enjeux :

- Accompagner nos clients face aux opportunités d'un tel chantier
- Offrir des réponses et solutions adaptées avec des délais courts
- Favoriser l'hébergement et l'accueil du chantier avec nos agences immobilières (Square Habitat) et l'appui des agences de proximité et caisses locales
- S'associer aux acteurs territoriaux pour le développement économique de notre département.

La présence de la Caisse Régionale Charente Périgord au Forum LGV de septembre 2011 où plus de 1 500 visiteurs étaient présents, a permis d'affirmer et communiquer sur ces engagements.

En 2011, la Caisse Régionale Charente Périgord a poursuivi l'adaptation de sa gamme d'offres et de services aux évolutions des besoins de l'ensemble de ses clientèles.

Sur la clientèle des particuliers, la Caisse Régionale Charente Périgord a proposé une nouvelle offre de crédits pour les primo accédants. Elle leur permet de bénéficier d'un taux avantageux sur une partie du financement de leur projet (jusqu'à 20 000 €).

La Caisse Régionale Charente Périgord a également proposé à ses clients la nouvelle solution de paiement à distance du groupe Crédit Agricole : Kwixo (www.kwixo.com). Les produits et services par internet se sont développés en 2011, avec notamment trois ventes flash de crédits à la consommation proposées sur le site internet de la Caisse Régionale (www.ca-charente-perigord.fr) et un plus large accès à la souscription en ligne de produits d'assurances (Assurance Tous Mobiles, Garantie Accidents de la Vie...).

En 2011, le secteur agricole a été marqué par les conséquences de la sécheresse du printemps. Les éleveurs qui ont vu leurs charges d'achat de fourrage considérablement augmenter ont été les plus impactés. Rapidement la caisse régionale a relayé les mesures annoncées par les Pouvoirs Publics et a mis en œuvre des solutions personnalisées à la situation de chaque éleveur qui sont allées de la mise en place de financements d'achat d'aliments à la restructuration des crédits.

Sur la clientèle des professionnels, l'année a été marquée par la création de deux nouveaux produits. La Caisse Régionale Charente Périgord propose depuis le 1er semestre 2011 un nouveau Compte Epargne Pro qui permet à ses clients de bénéficier d'une rémunération progressive sur une durée maximum de 7 ans. Ce nouveau support de placement des excédents de trésorerie a connu un large succès auprès des professionnels. Pour aider ses clients à développer leur activité sur internet, la Caisse Régionale Charente Périgord a conçu une offre E-commerce (www.monpackecommerce.com) qui permet à ses clients une gestion simple et souple pour la création d'un site internet.

IV. Le mutualisme et le développement durable

La Caisse Régionale Charente Périgord a poursuivi son accompagnement des territoires par le soutien aux initiatives de ses Caisses Locales. 147 projets ont été accompagnés par les Caisses Locales sur des thématiques économiques, sociales ou d'animation de la vie locale.

Le dispositif Passerelle engagé en 2010 est entré en phase de croissance : 41 bénévoles et 4 salariés ont œuvré pour accompagner plus de 300 personnes.

La Caisse Régionale Charente Périgord a confirmé sa politique de développement durable, avec la poursuite des actions du bilan carbone et l'accompagnement de projets et d'initiatives locales. La volonté de réduire son empreinte environnementale s'est concrétisée en 2011 par la réduction de 375 tonnes d'émission de CO2 avec en particulier la mise en service d'une chaudière à bois sur le site de Soyaux.

La Caisse Régionale Charente Périgord a participé à des actions internationales, telle l'action Reforestation (www.reforestation.com) avec la plantation de 2 000 arbres au Sénégal, et des actions et accompagnements sur nos territoires, telle la signature du Contrat Local d'Initiatives Climat 2 du Grand Angoulême.

Le Rapport Financier

Les Comptes Individuels

I. Le compte de résultat

L'analyse du compte de résultat de la Caisse régionale est abordée à partir des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

(en milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation en % 2011/2010
Intérêts et produits assimilés	253 893	239 243	6,1%
Intérêts et charges assimilés	135 173	126 386	6,9%
Revenu des titres à revenu variable	22 692	21 922	3,5%
Commissions – produits	114 312	115 819	-1,3%
Commissions – charges	13 019	15 251	-14,6%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation	96	1 882	-94,9%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-2 804	1 671	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	949	1 168	-18,6%
Autres charges d'exploitation bancaire	1 346	1 848	-27,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	239 600	238 218	0,6%
Charges générales d'exploitation	130 288	124 649	4,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 091	5 877	3,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	103 221	107 692	-4,1%
Coût du risque (+/-)	12 153	17 314	-29,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 068	90 378	0,8%
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-)	-6 459	-6 271	-4,4%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	84 609	84 107	0,6%
Résultat exceptionnel (+/-)	0	0	
Impôt sur les bénéfices	26 437	28 480	-7,2%
Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées (-/+)	-2 794	23	Ns
RESULTAT NET	55 378	55 650	-0,5%

Sur l'exercice 2011 le produit net bancaire s'établit à 239 600 milliers d'euros, il a progressé de 0,6% en un an, malgré un contexte économique et financier 2011 difficile et un marché boursier européen qui s'est fortement dégradé :

- **Les intérêts et produits assimilés sont en progression de 6,1 %** avec une hausse de nos encours crédits sur un an de 5,4%. Sur l'exercice 2011, nos **charges d'intérêts et assimilés augmentent de 6,9%**. Cette hausse est due à l'augmentation du coût de refinancement autant par l'effet volume que par l'effet taux lié à la rémunération du livret A ainsi qu'à la hausse de l'EUR3M. **Le net des produits d'intérêts et assimilés progresse de 5,9 millions d'euros (+5,2%) en 2011.**
- **Les revenus des titres à revenu variable affichent une hausse de 3,5 %**, ils comprennent principalement les dividendes SAS La Boétie et SACAM Développement, ainsi que les produits des avances sur participation.

- **Le solde net des commissions (produits – charges) progresse de 0,7%**

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- o Les résultats de l'activité commerciale, avec en particulier de bonnes performances sur l'ensemble du PNB lié aux produits d'assurance (IARD, ADI) qui progressent de 8,6 %
- o Une incidence défavorable du contexte de taux sur les commissions de collecte, la rémunération de la collecte intermédiée par Crédit Agricole SA est en baisse par rapport à 2010.

- **Le PNB des portefeuilles est en forte diminution :**

Sur le portefeuille de négociation, le dénouement en 2011 d'opérations de couverture se traduit par une incidence positive mais très inférieure à celle constatée sur l'exercice 2010.

En ce qui concerne le portefeuille Titres de placement et assimilés, l'année 2011 est marquée par un contexte boursier très défavorable qui génère des **dotations de provisions à hauteur de 3,74 M€** sur l'exercice.

Les charges de fonctionnement progressent de 4,5 % et s'élèvent à 136 379 milliers d'euros pour 2011, cette progression est liée à la poursuite des investissements de la caisse Régionale dans le Projet d'Entreprise et NICE.

(en milliers d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation en %
Salaires, charges, taxes sur rémunérations	69 869	68 525	2,0%
Enveloppe intéressement/participation	7 476	7 573	-1,3%
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	77 345	76 098	1,6%
Impôts et taxes	5 194	5 099	1,9%
Services extérieurs et autres frais administratifs	47 749	43 496	9,8%
<i>Dont Charges informatiques et téléphonie</i>	<i>19 996</i>	<i>17 718</i>	<i>12,9%</i>
Dotations aux amortissements	6 091	5 877	3,6%
Transferts de charges	0	-44	NS
TOTAL DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	59 034	54 428	8,5%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	136 379	130 526	4,5%

Les charges de personnel affichent une hausse de 1,6 %. La hausse des rémunérations s'élève à 2,6 % et les charges sociales restent stables.

Les autres frais administratifs progressent de 8,5 %, cette forte variation est liée aux coûts informatiques du projet NICE, mais également aux budgets consacrés au Projet d'Entreprise et au lancement des Coopérations.

- Le coût informatique & téléphonie affiche une progression de 12,9 % en 2011, cette hausse est portée exclusivement par le projet NICE.
- Hors informatique et téléphonie les autres frais administratifs augmentent de 6,3 % par rapport à 2010. Cette évolution est liée en particulier à l'ouverture de la nouvelle agence d'Angoulême Champ de Mars, à la progression des dépenses liées à la communication ainsi qu'aux coûts de construction du Projet d'Entreprise et des coopérations.

Le Résultat Brut d'Exploitation, sous l'effet de la progression du PNB (+ 0,6%) et des charges de fonctionnement (+4,5%), **est en baisse de 4,1 % pour s'établir à 103 221 milliers d'euros en 2011.** Le coefficient d'exploitation ressort à 56,9 %.

Le coût du risque est en fort repli par rapport à l'an passé (-29,8%) soit -5 162 milliers d'euros qui s'explique par :

- Une évolution du coût du risque de crédit contrastée :
 - o **L'incidence nette des dépréciations sur les crédits s'élève à 12 669 milliers d'euros** soit 975 milliers d'euros de plus que l'an passé. L'encours CDL augmente de 9,1% (+ 12,4 M€) et atteint 148,6 M€. Le taux de créances douteuses et litigieuses (CDL) s'établit à 2,60 % soit une augmentation de 0,09 point, avec un taux de provisionnement en légère baisse à 63,25 %.

	2011	2010	Evolution (%)
Taux de CDL* / agent Eco (CDL / toutes créances)	2,60%	2,51%	0,09 pt
⇒ dont agris	3,98%	3,83%	0,15 pt
⇒ dont pros	5,32%	4,70%	0,62 pt
⇒ dont entrep coop promot	3,69%	3,51%	0,18 pt
⇒ dont particuliers	1,74%	1,70%	0,04 pt

* les encours sont exprimés en soldes instantanés

- **Les provisions pour dépréciations collectives crédit diminuent de 6,1 millions d'euros par rapport à 2010 dont :**
 - Des reprises de provisions sur le modèle « Bâle II » à hauteur de 17,5 millions d'euros dans le cadre de la convergence vers le modèle national de la Direction Centrale des Risques de CAsa.
 - Des provisions supplémentaires de 15,6 millions sur les provisions sectorielles avec la mise en place de nouvelles provisions filières (les filières Porc, Bâtiment et Habitat).
- **FRBG : une dotation de 2,7 M€ sur le dernier trimestre 2011:**

Le résultat net sur actif immobilisé se solde par une perte 6 459 milliers d'euros sur l'exercice 2011, avec une dépréciation de la SACAM International, une dotation pour dépréciation des filiales immobilières et une plus value réalisée sur la vente de l'immeuble de Périgueux.

Le résultat net de l'exercice 2011 ressort à 55 378 milliers d'euros en diminution de 0,49 %

II. Projet d'affectation du Résultat Net

Le projet d'affectation du Résultat Net proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale se traduit selon le schéma suivant :

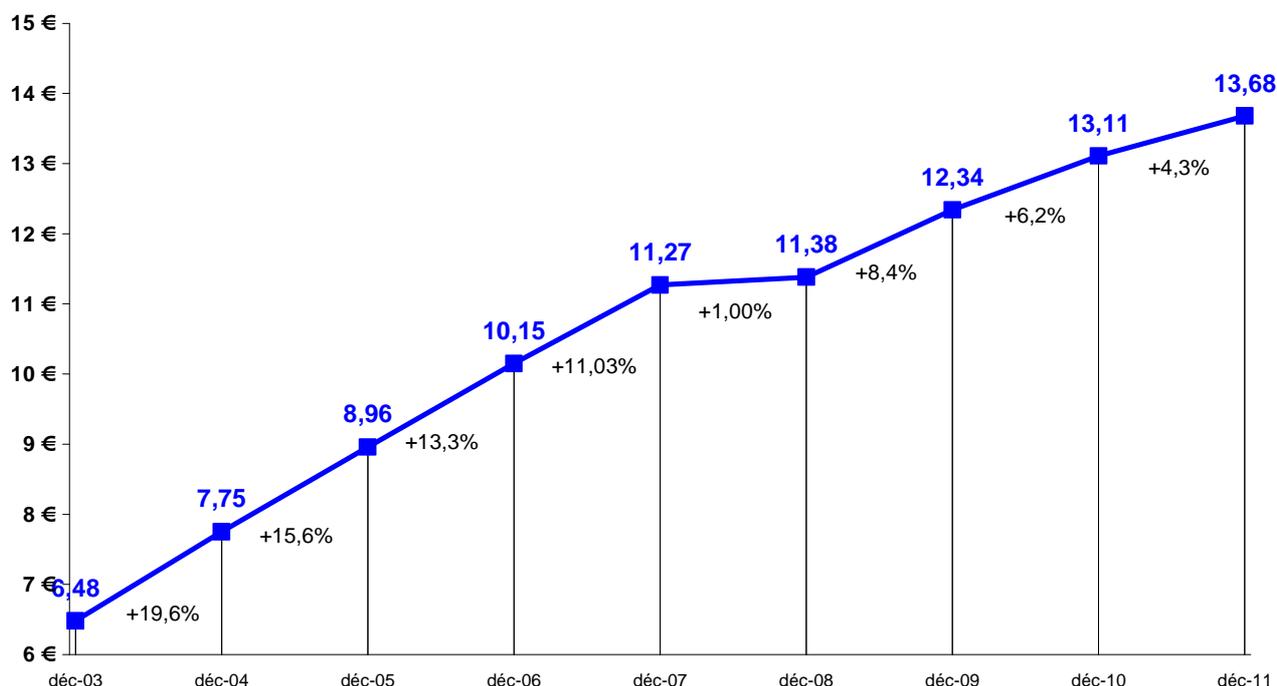
(en milliers d'euros)	2011	2010	variation % 2011/2010
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	55 378	55 650	0,49%
Intérêts versés aux Parts Sociales	2 021	1 908	5,92%
Rémunérations versées aux CCA	6 737	6 737	-
RESULTAT CONSERVE (Réserves légales et autres)	46 620	47 005	-0,82%

Distributions réalisées sur les trois derniers exercices pour les Parts Sociales et les Certificats Coopératifs d'Associés

(En milliers d'euros)	2011	2010	2009
Intérêts Nets aux Parts Sociales	2 021	1 908	2 196
Intérêts Bruts des parts sociales	2 021	1 908	2 196
Dividendes des CCA	6 737	6 737	6 478
Intérêts Bruts des CCA	6 737	6 737	6 478

III. Les CCA : cours en euros

Evolution du prix du CCA



Au 31 décembre 2011, le dernier cours du CCA a été fixé par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 22 juillet 2011. Ainsi sur la base de l'arrêté au 30 juin 2011 son cours a été fixé à 13,66 €.

Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2011, le cours du CCA a été fixé à 13,68 € par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2012.

IV. Composition du capital social au 31/12/2011

Répartition du capital social	Capital nominal En euros	% du capital	Nombre	Doit de vote	% de vote
Certificats coopératifs d'associés	39 647 338	41,25%	25 913 293		0%
dont part du public	15 619 923	16,25%	10 209 100		0%
dont part de Crédit Agricole SA	24 027 415	25,00%	15 704 193		0%
Parts sociales	56 462 323	58,75%	36 903 479		100%
dont caisses locales	56 462 046	58,75%	36 903 298	180	90,45%
dont collectivités publiques	0	NS	0		0%
dont administrateurs de la CR	275	NS	180	18	9,05%
dont Crédit Agricole SA	2	NS	1	1	0,50%
dont autres organismes	0	NS			0,00%
TOTAL	96 109 661	100,00%	62 816 772	199	100%

V. Changement de méthode comptable

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas procédé à des changements de méthode ou de présentation par rapport à l'exercice précédent.

VI. Le Bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (en milliers d'euros)					
ACTIF	31/12/2011	31/12/2010	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées	68 623	69 452	Opérations interbancaires et assimilées	1 805	1 356
Caisse, banques centrales,	53 186	53 305	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	7 684	7 712	Dettes envers les établissements de crédit	1 805	1 356
Créances sur les établissements de crédit	7 752	8 435			
Opérations internes au Crédit Agricole	681 975	635 421	Opérations internes au Crédit Agricole	3 833 842	3 498 870
Opérations avec la clientèle	5 637 453	5 385 229	Comptes créditeurs de la clientèle	1 950 342	1 799 662
Opérations sur titres :	365 951	360 579	Dettes représentées par un titre	470 471	727 315
Obligations et autres titres à revenu fixe	279 555	273 771			
Actions et autres titres à revenu variable	86 395	86 808	Comptes de régularisation et passifs divers	148 946	151 497
			Autres passifs	40 535	55 585
			Comptes de régularisation	108 412	95 912
Valeurs immobilisées	514 449	576 773	Provisions et dettes subordonnées	254 814	253 589
Participations et autres titres détenus à long terme	458 838	518 940	Provisions	72 349	71 913
Parts dans les entreprises liées	9 774	11 263	Dettes subordonnées	182 465	181 676
Immobilisations incorporelles	2 876	2 887	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	31 667	28 967
Immobilisations corporelles	42 961	43 683			
Capital souscrit non versé			Capitaux propres hors FRBG	742 249	695 424
Actions propres			Capital souscrit	96 110	96 110
			Primes d'émission	124 274	124 274
Comptes de régularisation et actifs divers	165 687	129 226	Réserves	466 353	419 349
Autres actifs	76 708	68 107	Ecart de réévaluation		
Comptes de régularisation	88 979	61 119	Provisions réglementées et subventions d'investissement	134	41
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	55 378	55 650
TOTAL ACTIF	7 434 137	7 156 680	TOTAL PASSIF	7 434 137	7 156 680

Le total du bilan de la Caisse régionale Charente Périgord évolue de 3,88% sur l'année 2011 porté essentiellement par l'évolution des encours de crédit à la clientèle (+4,72% représentant une évolution de 253 millions d'euros) et par l'augmentation des opérations internes au Crédit Agricole.

1. Le Bilan ACTIF : les éléments marquants

Les opérations interbancaires et assimilées diminuent de 1,2% (830 milliers d'euros) sur la période en raison de la diminution de nos encaisses agences et de nos encours auprès des sociétés financières, -511 milliers d'euros sur la période.

Les opérations internes au CA sont en progression sur l'année 2011 de 46 millions d'euros liée à notre politique de refinancement. Notre DAV ouvert auprès de Casa présente une position débitrice de 9 millions à opposer à notre situation créditrice de 2010. Dans le même temps, nos encours de prêts en blanc auprès de l'organe central diminuent de 91 millions d'euros, alors que dans le même temps nos dépôts réalisés auprès de Casa augmentent de 111 millions suite à la mise en place de l'opération Switch. A noter également, un accroissement de nos financements accordés dans le cadre des offres d'apporteurs « bancaires » dans le cadre des montages en crédit bail de notre clientèle, +19 millions sur la période.

Les opérations avec la clientèle présentent une croissance de près de 5% sur la période, soit une variation annuelle de 253 millions d'euros. Tous nos encours de crédit progressent et notamment : l'équipement +4,98%, pour se fixer à 2 456 millions d'euros, l'habitat +5,98%, pour se fixer à 2 493 millions d'euros.

Les opérations nettes sur titres sont en légère progression sur l'année 2011, +1,49% soit 5,3 millions d'euros, nivelées par un accroissement des provisions sur le portefeuille, +2,5 millions d'euros, suite aux évolutions des marchés financiers.

Les valeurs immobilisées diminuent fortement suite au remboursement de l'avance consentie à Crédit Agricole SA pour 62 millions d'euros dans le cadre de l'opération SWITCH. Dans le même temps, nos investissements dans la filière Immobilière se sont accrus en brut de 2 millions sur l'année 2011 pour se fixer à 14 millions au 31 décembre 2011.

Les Comptes de régularisation et autres Actifs progressent de 28,22% soit un peu plus de 36 millions d'euros sur l'année 2011 essentiellement portés par le changement de classement comptable des avances de trésorerie faites aux GIE CA technologies et CA Services (flux de 17,7 millions d'euros sur l'année). A noter aussi l'augmentation des crédits d'impôts sur les PTZ (soit + 6,9 millions sur l'année 2011) et des produits à recevoir sur les instruments financiers, les bonifications agricoles... de l'ordre de 8,3 millions d'euros.

2. Le bilan PASSIF : les éléments marquants

Les opérations interbancaires et assimilées progressent de près de 33%, soit une évolution de 0,3 million d'euros sur l'année 2011 lié à l'évolution des opérations d'Eurofactor pour le compte de notre clientèle, +0,5 million d'euros. Dans le même temps, nos encours auprès du Crédit logement ont diminué de 0,2 million d'euros.

Les opérations internes au CA augmentent de près de 10% sur la période, notamment par la position débitrice de notre DAV ouvert dans les livres de CASA, soit une diminution de 71 millions, et par l'accroissement de nos avances obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. de 401 millions d'euros.

Les opérations avec la clientèle progressent de 8,37%, soit une variation de +151 millions d'euros sur l'exercice, tirées par la croissance de nos encours de DAV clientèles sur l'année (+ 23 millions d'euros) et de nos encours de DAT clientèles de +123 millions d'euros.

Les dettes représentées par un titre diminuent de 257 millions d'euros en raison de l'échéance de nos CDN émis l'année dernière et pas entièrement renouvelées, dans un contexte financier très chahuté.

Les provisions et les dettes subordonnées présentent une certaine stabilité sur les deux domaines, +0,48%. Les encours de dettes subordonnées progressent sous l'effet de la croissance des comptes courant bloqués des caisses locales, + 0,8 million d'euros.

Les provisions progressent de 0,61%, soit 0,461 million d'euros. Cette stabilité apparente présente cependant des grandes nuances : sur l'année 2011, il a été constitué 3 nouvelles provisions filières en sus des provisions créées l'année dernière venant impacter par un jeu de compensation la provision collective Bâle II. En global ces mouvements de provision génèrent une décroissance du stock de provision crédit de 3,4 millions d'euros. Diverses provisions ont été constituées pour faire face à des risques inhérents à l'activité crédit : risque sur des dossiers contentieux, +2,2 millions d'euros et risques des engagements de financement donnés, +1 million d'euros. A noter, par ailleurs, la constitution d'une provision sur les encours de DAT à taux progressif de l'ordre de 1 million d'euros complémentaire sur l'exercice.

Le Fonds Bancaires pour Risques Généraux a fait l'objet d'une dotation de 2,7 millions d'euros compte tenu de l'évolution de notre portefeuille de crédit.

Les Capitaux propres évoluent sous l'effet de la conservation du résultat acquis l'année dernière et de la croissance du résultat de l'année 2011, soit 46,8 millions d'euros.

VIII. Le Hors Bilan

Engagements donnés, 1 481 899 milliers d'euros au 31 décembre 2011, soit une progression de 63,37% par rapport à l'année dernière.

Cette variation de +575 millions d'euros se répartit de la façon suivante :

- Les engagements de financement donnés croissent de 28,72%, soit 237 millions d'euros, en raison de l'augmentation des accords de financement donnés à CASA, (+ 200 millions d'euros) et des plafonds d'escomptes accordés de plus de 60 millions d'euros compensés par la diminution de nos accords de financement non réalisés de 27 millions d'euros ;
- Les engagements de garantie augmentent de 419% (soit 340 millions d'euros), essentiellement en raison de la garantie accordée dans le cadre de l'opération SWTICH, + 331 millions d'euros. Pour le reste il s'agit d'une hausse des cautions immobilières (+3,2 millions d'euros), des cautions fiscales (+1,6 millions d'euros) et des garanties inter-établissements de crédit dont le Groupe CA (+3,9 millions d'euros).

Engagements reçus, 1 966 050 milliers d'euros au 31 décembre 2011

L'augmentation de 8,98% par rapport à l'exercice précédent (soit +162 millions) se matérialise par :

- La stabilité des engagements de financement ;
- Les engagements de garantie reçus progressent de 164 millions d'euros. Sur cette période on note :
 - Une diminution des engagements reçus des établissements de crédit de 20 millions d'euros, notamment une diminution de nos garanties Foncaris de 34 millions d'euros ;
 - Une augmentation de notre encours garanti auprès de la CAMCA (sté de caution) de 78 millions d'euros.

Instruments financiers,

Les engagements donnés se fixent à 1 693 532 milliers d'euros au 31 décembre 2011 soit une croissance des engagements de 72%, + 708 millions d'euros reflétant notre stratégie financière sur la couverture du risque de taux à la hausse. A noter, l'augmentation de nos engagements sur options (option sur indices) de 37,2 millions d'euros liés à la mise en place d'options sur indices boursiers afin d'assurer une protection de nos lignes d'OPCVM actions contre la chute des cours.

Les engagements reçus s'établissent à 690 546 milliers d'euros au 31 décembre 2011 soit une augmentation par rapport à l'année dernière de 31 millions d'euros en raison de l'évolution de notre politique de couverture à la baisse des taux.

Les comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la Caisse régionale Charente Périgord est en légère diminution de 0,84% et le total de bilan progresse de 4,79%. Les capitaux propres consolidés croissent de 4,84%, essentiellement sous l'effet de l'affectation du résultat de 2010. Cette progression intègre cependant l'effet défavorable de la valorisation des portefeuilles titres de plus de 79%, soit 6,6 millions d'euros (notamment la dépréciation de la participation dans le SACAM International, en raison des difficultés sur le marché Grec).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

I. Le Compte de Résultat Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Variation %
Intérêts et produits assimilés	279 600	253 634	10,24%
Intérêts et charges assimilées	-151 038	-131 432	14,92%
Commissions (produits)	116 366	116 216	0,13%
Commissions (charges)	-14 112	-15 542	-9,20%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	192	1 201	-84,01%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	10 422	11 220	-7,11%
Produits des autres activités	1 412	5 728	-75,35%
Charges des autres activités	-2 046	-2 957	-30,81%
PRODUIT NET BANCAIRE	240 798	238 068	1,15%
Charges générales d'exploitation	130 680	124 057	5,34%
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6 755	6 532	3,41%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	103 363	107 479	-3,83%
Coût du risque	11 881	18 113	-34,41%
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 482	89 366	2,37%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-7	-21	-66,67%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	91 475	89 345	2,38%
Impôts sur les bénéfices	29 219	26 561	10,01%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	62 256	62 784	-0,84%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	62 256	62 784	-0,84%

Le résultat consolidé s'établit à 62,3 millions d'euros :

- le Produit Net Bancaire consolidé atteint 240,8 millions d'euros tirés par l'activité crédit, soit une progression de 1,15% par rapport aux données consolidées 2010. Toutefois, sur l'exercice 2011, il a été constaté un effort de provisionnement durable sur la filière Immobilière de 2,9 millions d'euros contre 0,8 million d'euros constitués en 2010.
- Les Charges de Fonctionnement Nettes atteignent 130,7 millions soit une progression de 5,34% par rapport à 2010, comparable à celle constatée au niveau des comptes sociaux.
- Il en découle un Résultat Brut d'Exploitation de 103,3 millions d'euros, après imputation des amortissements et dépréciation des immobilisations pour 6,7 millions d'euros (en légère augmentation par rapport à 2010, lié essentiellement à la livraison des différents chantiers de rénovation de nos agences immobilières). Le RBE est en diminution de 4 millions par rapport à 2010, soit une diminution de 3,83% sur la période.

- Le Coût du Risque (charge) s'améliore de plus 6 millions d'euros sur la période, soit une progression de près de 34%, malgré notamment la constitution de nouvelles provisions collectives sectorielles sur le domaine crédit, soit un effort de dotation de 11,4 millions d'euros. L'année 2011 est surtout marquée par une stabilité de notre coût du risque sur créances douteuses et litigieuses et la provision des actions judiciaires entamées à l'encontre de la Caisse régionale (dotation de provision de 2,2 millions d'euros).
- Le Résultat d'Exploitation s'élève ainsi à 91,5 millions d'euros contre 89,4 millions d'euros en 2010.
- La charge fiscale consolidée augmente de 2,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, alors qu'elle diminue de 2 millions d'euros dans les comptes sociaux. Le décalage réside principalement dans la différence de traitement fiscal sur les plus/moins values sur OPCVM, ainsi que les décalages fiscaux qui sont neutralisés en IFRS. La charge fiscale consolidée est impactée par la comptabilisation d'impôts différés sur la constatation de la variation de juste valeur par résultat sur les instruments dérivés et les différents retraitements IFRS par résultat.

II. Les capitaux propres consolidés : 951,9 millions d'euros

(Tableau de variation des capitaux propres est présenté page suivante)

L'évolution des capitaux propres entre 2011 et 2010 s'explique notamment par :

- Le capital consolidé de la Caisse régionale Charente-Périgord évolue sur la période de -0,80% et se fixe à 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 à comparer aux 183,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Les réserves consolidées croissent de 52,5 millions d'euros pour s'établir à 581,5 millions d'euros en cette fin d'année; soit une progression de 9,92% sur la période liée à l'affectation du résultat consolidé 2010.
- Les réserves de réévaluation résultent des impacts IFRS. Elles diminuent de 79,4% pour s'établir à 1,7 millions d'euros à fin décembre 2011. Cette diminution est due à la réduction des plus values latentes (juste valeur) sur les titres détenus dans le portefeuille Available For Sales (AFS), et plus particulièrement à l'évolution négative du cours d'évaluation de titre SAS rue de la Boétie, SAS SACAM développement et SAS SACAM International, soit -7 millions d'euros net d'impôt différé.
- L'actualisation des éléments représentatifs des avantages postérieurs à l'emploi selon la méthode du SoRIE a un effet bénéfique sur les réserves de réévaluation de 0,399 millions d'euros entre 2011 et 2010 et se fixe à 35 millions d'euros au 31 décembre 2011.

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	180 501	124 275	-2 449	529 010	11 008	10 148	852 493		852 493
Variation de capital	4 553						4 553		4 553
Variation des titres auto détenus			1 021				1 021		1 021
Dividendes versés en 2010						-10 148	-10 148		-10 148
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 553		1 021			-10 148			-4 574
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 2 691		- 2 691		- 2 691
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31 décembre 2010						62 784	62 784		62 784
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2010	185 054	124 275	- 1 428	529 010	8 317	62 784	908 012		908 012
Affectation du résultat 2010				52 495		-52 495	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	185 054	124 275	- 1 428	581 505	8 317	10 289	908 012		908 012
Variation de capital	-2 789			-2 789			-2 789		-2 789
Variation des titres auto détenus			1 384	1 384			1 384		1 384
Dividendes versés en 2011						-10 289	-10 289		-10 289
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-2 789		1 384	-1 405		-10 289	-11 694		-11 694
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-6 608		-6 608		-6 608
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31 décembre 2011						62 256	62 256		62 256
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2011	182 265	124 275	-44	580 100	1 709	62 256	951 966	0	951 966

La Gestion du Risque

Introduction

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Charente Périgord mis en œuvre par tous les acteurs intervenant, de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) de la Caisse régionale Charente Périgord nommé Responsable de la filière Risque telle que le définit le CRBF 97-02 modifié. Indépendant des métiers et rapportant directement à la Direction Générale, le RCPR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes aux stratégies risques définies (limites globales et individuelles, critères de sélection des risques) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

La gestion et la surveillance des risques de toutes natures de la Caisse régionale Charente Périgord sont effectuées dans différentes instances :

- Le **Conseil d'Administration** procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne. En particulier, le Conseil d'Administration valide la politique de maîtrise des risques et, notamment, les limites fixées.
- Le **Comité d'Audit et des Comptes** est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions relatives au contrôle interne. Il se réunit trois fois par an et il est composé de 4 administrateurs de la Caisse régionale parmi lesquels est désigné le Président du Comité, le Directeur Financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique, le Responsable du Contrôle de la Conformité et les Commissaires aux Comptes. Il est animé par le Responsable de la filière Risque. Le Comité d'Audit et des Comptes est notamment chargé de :
 - o Vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
 - o Porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Le **Comité de Contrôle Interne** réunit, au moins trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général, les responsables du contrôle permanent, du contrôle de la conformité et du contrôle périodique. Il a pour mission de :
 - o Veiller à la cohérence et l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée ;
 - o Valider le plan d'audit et suivre sa réalisation ;

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

- Examiner les résultats des contrôles permanents, y compris de la conformité ;
 - Examiner les principales conclusions des missions d'audits internes et externes ;
 - Valider et suivre la réalisation des plans d'actions correctrices, issus de missions d'audits internes et externes et des dispositifs de contrôle permanents ;
 - Valider le rapport annuel sur le contrôle interne et être informé sur tout rapport à produire aux autorités de contrôle.
- Le **Comité des Risques** réunit, au moins trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur financier, le Directeur des clientèles spécialisées, les responsables des marchés, le responsable du recouvrement, le responsable du contrôle permanent et des risques et le responsable du contrôle périodique. Le Comité des risques :
- Elabore les stratégies risques soumise à la validation par le Conseil d'Administration ;
 - Examine les résultats des systèmes de mesure et de surveillance des risques et propose, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre ;
 - Veille au respect des limites globales de risques ;
 - Valide les modifications majeures des procédures relatives à la gestion des risques ;
 - Examine l'évolution de la qualité des engagements et des risques de contrepartie les plus significatifs et détermine, le cas échéant, le niveau approprié de provisionnement.

Le Comité des risques exerce ses missions sur l'ensemble des risques, excepté les risques financiers qui sont traités par le Comité financier.

- Le **Comité financier**, outre ses missions de pilotage de la gestion financière, assure les missions de mesure et de surveillance des risques financiers à l'instar du Comité des risques pour les autres catégories de risques. Il réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur Financier, le Contrôleur Gestion, le Trésorier, le Chef comptable et le Responsable du Management des Risques. Il est présidé par le Directeur Financier. Les procès verbaux des réunions sont également adressés au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques au titre du reporting.
- Le **Comité Commercial** s'érige, en tant que de besoin, en Comité « nouvelles activités – nouveaux produits » afin d'examiner l'encadrement des nouvelles activités (procédures et contrôles) et de valider les mises en marché (méthodes de vente, canaux de distribution, ciblage de la clientèle, communication, etc.).
- Le **Comité d'Orientation et de Surveillance des Filiales** réuni trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général Adjoint, il est composé de quatre membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, du Directeur du marketing communication mutualisme et diversification, du Directeur des clientèles spécialisées, du responsable du service "aménagement portage et expertise immobilière", du responsable du service "agences immobilières vente de neuf", du directeur de la banque d'affaires et d'expertise sociale et du chef comptable. Ce comité est chargé de suivre l'activité et les résultats financiers des différentes filiales de la Caisse régionale et émet des avis sur les orientations et propositions des filiales qui seront ensuite validées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

La Caisse régionale Charente Périgord a formalisé sa stratégie risques dans un document nommé « politique générale de maîtrise des risques ». Ce document de référence définit les modalités d'encadrement et de suivi des risques.

La politique de maîtrise des risques couvre l'ensemble des types de risque et fixe les limites globales ainsi que les critères d'intervention. Elle vise à délimiter le niveau de risque acceptable pris par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité. Elle vise l'encadrement de l'activité sur un horizon de gestion d'un an. Elle fait donc l'objet d'une révision annuelle. La dernière actualisation date du 25 novembre 2011.

Risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Partie intégrante de la politique de maîtrise des risques, la politique de risque de crédit vise à sécuriser les opérations de crédit en délimitant le niveau de risque acceptable pris par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité de crédit. Elle définit les critères et les limites globales d'intervention de la caisse Régionale Charente Périgord en matière de crédit.

Les critères d'intervention précisent notamment les règles en matière de :

- Territorialité : Conformément aux règles internes du Groupe Crédit Agricole concernant le domaine de compétences des Caisses régionales, la Caisse régionale Charente Périgord limite ses interventions en matière de crédit aux contreparties de sa circonscription territoriale (départements de la Charente et de la Dordogne). Ainsi, les interventions hors de son territoire ne peuvent s'effectuer que dans des cas définis ayant pour origine la demande d'une autre entité du Groupe, et doivent répondre à un objectif de diversification du portefeuille, de partage du risque et de réciprocité.
- Sélection des clients : La situation individuelle de chaque client avec qui la Caisse régionale Charente Périgord est engagée détermine pour partie son niveau de risque de crédit. Ainsi, la politique de maîtrise des risques précise les règles précises de sélection de la clientèle et de gestion de la relation.
- Sélection des opérations : La nature même des techniques de financement réalisées ou financées est en soi plus ou moins porteuse de risques. La politique de maîtrise des risques édicte les règles concernant le choix des opérations en fonction des risques induits.
- Analyse du risque de contrepartie : Afin d'appréhender les risques de crédit, la Caisse régionale Charente Périgord met en place des systèmes et des procédures d'analyse du risque de contrepartie devant être utilisés pour la mise en place de tout financement. Ces dispositifs d'appréciation du risque de crédit tiennent compte des éléments sur la situation financière de la contrepartie, en particulier sa capacité de remboursement. Pour les risques sur des entreprises, ils tiennent également compte de l'analyse de leur environnement, des caractéristiques des associés ou actionnaires et des dirigeants, ainsi que des documents comptables les plus récents.
- Prise de garantie : la garantie est un outil permettant de diminuer l'exposition de la Banque au risque de contrepartie en cas de défaillance de l'emprunteur. C'est la prise en compte du facteur temps par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie d'un foyer, d'une exploitation agricole, d'une entreprise. La garantie n'est pas déterminante dans l'accord de crédit. Pour autant, elle trouve son caractère obligatoire dans les limites fixées (Cf. Chapitre ci-après). A ce titre, il est indispensable de transférer ou partager le risque de crédit pour les dossiers d'une certaine importance de façon à limiter les conséquences qui résulteraient de la défaillance de la contrepartie. La politique de partage des risques fait à ce titre partie de la politique de prise de garantie.
- Suivi et traitement des risques : la Caisse régionale met en place un suivi permanent de son exposition au risque de crédit sur la base d'un système de mesure permettant d'identifier, de mesurer et d'agrèger le risque qui résulte de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, en cas de défaillance de ses contreparties. La Caisse régionale examine, à tout le moins trimestriellement, l'évolution de la qualité de ses engagements. Une fois identifiées, les contreparties défaillantes font l'objet d'un traitement différencié selon la nature de la contrepartie, le montant du risque de crédit encouru et la durée de l'irrégularité.
- Délégations : les modalités de décision de prêts ou d'engagements sont encadrées par des règles de délégations visant à ce que les décisions de prêts ou d'engagements, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, soient prises par au moins deux personnes.

La Caisse régionale Charente Périgord s'est fixé des limites globales en matière d'engagement sur une contrepartie ou un groupe de contrepartie. Les limites sont fixées au regard des équilibres financiers de la

Caisse régionale Charente Périgord, notamment de ses fonds propres, et prennent en compte le risque de concentration² et le risque résiduel³.

Ainsi, des limites sont fixées afin d'éviter la concentration du risque de crédit sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties, ainsi que sur un même secteur d'activité, qui, en cas de défaillance, pourrait mettre en cause la rentabilité voire les équilibres financiers de la Caisse régionale Charente Périgord.

Afin de prendre en compte le risque résiduel, la Caisse régionale Charente Périgord a défini, en complément des limites de risque de concentration, des limites en engagement brut sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties clients, ainsi que sur un même secteur d'activité. Ces limites résultent de scénarios de stress de risque de crédit et de risque de concentration.

La politique de maîtrise du risque de crédit est déclinée par les métiers au travers du corps des procédures communiquées à l'ensemble de l'entreprise grâce à une base de donnée intranet. Le respect de la politique de maîtrise du risque de crédit relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le RCPR.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

L'analyse du risque de crédit impose une appréciation globale du risque porté sur un client en fonction de ses encours globaux et non opération par opération. Le risque de crédit est donc approché selon la notion de « groupe de risque » par consolidation du financement étudié et des engagements de la Caisse régionale Charente Périgord sur le groupe de contreparties auquel appartient le client. Le groupe de risque est le point d'entrée de toute analyse du risque de crédit.

La prise de risque de crédit, quel que soit le type de financement, est conditionnée par l'étude préalable de la viabilité du projet et de la capacité du client à rembourser son crédit. Cet examen, mené au regard d'éléments objectifs (risques) et subjectifs (connaissance du client) débouche sur une décision formalisée et motivée.

Pour des raisons d'efficacité et afin d'être en mesure de délivrer une réponse aux demandes de crédits formulées par les clients dans des délais raisonnables, la Caisse régionale Charente Périgord a mis en place des procédures de décision de prêts ou d'engagement par voie de délégations. Ces procédures prévoient notamment que, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, les décisions soient prises par au moins deux personnes.

Les délégations sont intuitu personae et les niveaux de délégation, validés par le Conseil d'Administration, sont liés à la fonction occupée.

Lorsque la décision finale relève du Comité de crédit de la Caisse régionale Charente Périgord, instance ultime de décision, elle s'appuie sur un avis indépendant du RCPR ou d'un agent le représentant.

Les règles d'instruction et d'analyse du risque de crédit sont décrites au sein de procédures internes à la Caisse régionale Charente Périgord et portées à la connaissance des agents délégataires crédits via une base documentaire intranet.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Pour rappel, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale Charente Périgord, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

² Le risque de concentration est le risque, direct ou indirect, résultant de l'octroi de crédits à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédit portant sur la même activité, ou de l'application de technique de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.

³ Le risque résiduel est le risque que les techniques de réduction du risque de crédit aient une efficacité moindre qu'attendue.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale Charente Périgord a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale a également la responsabilité des procédures de backtesting. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale Charente Périgord dispose des méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Ainsi, la totalité des clients est notée en fonction du risque de contrepartie qu'il représente sur :

- 13 niveaux pour la clientèle des particuliers (de A à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 12 niveaux pour la clientèle des agriculteurs (de C à L, puis T pour les ASA/AFR – Associations Syndicales Autorisées / Associations Foncières de Remembrement, enfin V pour les contreparties en défaut),
- 10 niveaux pour la clientèle des professionnels et des associations (de D à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 15 niveaux pour la Grande Clientèle (échelle de notation interne sur treize positions de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut, F ou Z pour les contreparties en défaut).

Note	Définition
F	Défaut hors procédure judiciaire et procédure collective
Z	Défaut avec procédure judiciaire ou procédure collective

La notation des clients est également un outil d'aide à la décision d'octroi des crédits, elle décline notamment les niveaux de délégations et la politique de tarification.

Table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation

Note	Définition	Note Externe		
		Moody's	S&P	BDF
A+	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme. La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle	Aaa	AAA	3++
A		Aa1 Aa2	AA+ AA	3++
B+	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à des modifications de circonstance, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme. La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,1%	Aa3 A1	AA- A+	3++
B		A2 A3	A A-	3+
C+	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances. Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille. En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6%	Baa1	BBB+	3
C		Baa2	BBB	3
C-	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières. A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-. En moyen de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0%	Baa3	BBB-	4+
D+		Ba1	BB+	4
D	Une contrepartie E+ est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière. La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à 5%	Ba2	BB	4
D-		Ba3	BB-	5+
E+	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie notée E dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à 12%	B1 B2	B+ B	5,6
E		B3	B-	7
E-	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie E- à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés. La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à 20%	Caa Ca C	CCC CC C	8

Dispositif de notation interne de la Grande Clientèle

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la notation fait l'objet d'une organisation transverse : chaque contrepartie est placée sous la responsabilité d'une entité Responsable de l'Unicité de la Notation (« RUN »). Sont concernées toutes les contreparties (hors Banque de Détail au sens Bâle II) du Groupe Crédit Agricole avec lesquelles la Caisse régionale a une relation commerciale (encours de crédit, ligne même non utilisée, compte créditeur...) ainsi que tous les tiers sur lesquels la banque est en risque (garants, émetteurs, acheteurs, contreparties d'opérations de marché, notamment bancaire).

Le « RUN » détermine la notation des contreparties sous sa responsabilité : il a pour obligation d'actualiser la note à chaque évènement susceptible de modifier la notation.

Le « RUN » est responsable, au travers de l'alimentation du « Référentiel Tiers & Groupes CA », de la diffusion de la notation de la contrepartie, vis-à-vis des autres entités ayant des relations avec celle-ci. En outre, le « RUN » est tenu de conserver les éléments justifiant la notation effectuée et partager les fondements de sa notation lorsqu'il est contacté par une autre entité.

Enfin le « RUN » doit procéder à la notation actualisée de la contrepartie aussi longtemps qu'il est entité RUN vis-à-vis du Groupe Crédit Agricole. A moins que le tiers ne soit devenu inactif, il doit donc procéder à la notation même s'il n'a, à un instant T, aucun engagement sur la contrepartie dont il est responsable.

Description du processus de surveillance

Au sein de la Caisse régionale Charente Périgord les modalités de surveillance du processus de notation permettent de s'assurer :

- que l'ensemble de la clientèle dont la Caisse régionale Charente Périgord est RUN fait l'objet d'une notation effective (NOR) et à jour,
- que les méthodes sont respectées et notamment que
 - o Les notations sont réalisées à l'aide des méthodologies groupe ;
 - o le choix de la méthode de notation applicable à une contrepartie respecte la définition du périmètre défini par chacune des méthodes de notation et qu'il existe une cohérence entre, d'une part, la méthode de notation retenue pour une contrepartie et, d'autre part, le portefeuille Bâlois d'affectation de cette contrepartie ;
 - o les principes fixés par les méthodes sont respectés et les anomalies documentées (contrôle par exemple de la cohérence entre la notation des filiales et celle du groupe).

Une attention particulière est également portée aux cas où la note retenue (NOR) est différente de la note calculée finale (NCF), telle qu'issue d'une stricte application de la méthode, a fortiori lorsque l'amélioration de la note a pour objectif de faire passer le dossier en niveau de délégation inférieur.

- que la note des contreparties pour lesquelles la Caisse régionale n'est pas RUN est bien identique à celle figurant dans le système central de suivi de risques (Référentiel Tiers & Groupes CA),
- que les notations sont réalisées sur base d'informations fiables et à jour.

Une synthèse des contrôles réalisés, des anomalies et des actions correctives est effectuée mensuellement et formalisée dans une synthèse adressé à la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupes (suivi Bâle II).

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés (Mark To Model + add-on)

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Il convient de noter et préciser que la méthode « interne » est également différente de l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

3. Dispositif de surveillance

Dans le cadre de sa politique de maîtrise du risque de crédit, la Caisse régionale Charente Périgord met en place des règles de division et de partage des risques, ainsi que des limites et des processus spécifiques d'engagement dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

En particulier, la Caisse régionale Charente Périgord fait appel à Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., pour garantir une partie du risque de crédit sur les contreparties concentrant les engagements les plus importants.

Au 31 décembre 2011, le montant des encours bruts garantis par Foncaris s'élèvent à 155,97 millions d'euros, soit 2,17% des 7.184 millions d'euros d'engagements totaux.

Le Contrôle Permanent élabore des états de suivi du risque de crédit de la Caisse régionale Charente Périgord permettant :

- d'appréhender différentes catégories de niveaux de risque à partir des informations qualitatives et quantitatives des résultats du système de mesure,
- de procéder à des répartitions globales des engagements par ensembles de contreparties faisant l'objet d'une appréciation identique de leur niveau de risque, ainsi que par secteurs économiques, par marchés et par agences.

Cette surveillance permet également d'appréhender le risque de concentration et le risque résiduel et de s'assurer du respect des limites fixées.

Le dispositif de limites est revu et validé annuellement en Conseil d'administration. L'objectif de ce dispositif vise notamment à assurer la diversification et à limiter la concentration des risques.

Dispositif de limites en vigueur au 31 décembre 2011

Type de limites	Règle	Valeur 31.12.2011	dispositif	observation
sur 1 contrepartie	Risque pondéré $\leq 25\%$ des FP grands risques	140 M€	réglementaire	Variation trim.
sur 1 contrepartie	Limite du RCR sur 1 contrepartie	50 M€	Interne CACP	Sauf LVMH (réglementaire s'applique) Actualisation annuelle
Sur les + grands risques	Σ [Grands risques (risques pondérés) sup à 10% FP] < 8 X FP	4,47 Mrds €	réglementaire	Variation trim.
Sur les + grands risques	Σ [Grands risques (risques pondérés) sup à 10% FP] < FP	559 M€	Interne CACP	Plus restrictif que la limite réglementaire, pas de coefficient multiplicateur. Variation trim.

Type de limites	Règle	Valeur 31.12.2011	dispositif	Observation
Sur 1 secteur d'activité	Application d'un stress scénario (crise filière) : Taux de CDL de 30% + nullité des garanties. Le matelas de FP doit couvrir le risque sur 1 même secteur	881 M€	Interne CACP	Limite sur un risque filière. Variation sem.
Limite des prêts syndiqués	Σ risques pondérés syndiqués	150 M€	Interne CACP	Fixée annuellement
Sur 1 collectivité Publiques	Limite unitaire	120 M€	Interne CACP	Fixée annuellement
Filière photovoltaïque	Limite filière Σ engagements bruts	100 M€	Interne CACP	Fixée annuellement
Limite LBO	Σ engagements bruts de financements LBO < 8% EAD portefeuille ENT	89,7M€	Interne CACP	Varie trimestriellement en à chaque mesure de l'EAD du portefeuille ENT

Le Contrôle Permanent élabore les états de synthèse mensuels et trimestriels sur la mesure des risques de crédit, de concentration et résiduel. Ces états de synthèse sont les supports d'information de la Direction Générale, du Comité des risques, du Conseil d'Administration et du Comité d'audit et des comptes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La surveillance des concentrations par contrepartie ou par ensembles de contreparties (groupes de contreparties⁴) est effectuée par le RCPR. En particulier, les engagements sur les plus grandes contreparties ou groupes de contreparties, ainsi que les répartitions globales des engagements par secteurs économiques sont présentés systématiquement et a minima trimestriellement au Comité des risques de la Caisse régionale Charente Périgord.

Les engagements bruts de la Caisse régionale Charente Périgord sur ses dix plus grandes contreparties représentent, au 31 décembre 2011, **9,46%** de ses engagements totaux auprès de la clientèle (8,76 % au 31 décembre 2010).

⁴ La notion de groupe est définie par la Commission Bancaire et le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole. La constitution des groupes de contrepartie est ainsi effectuée en application des procédures Groupe.

3.1 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues des différents portefeuilles de crédit de la Caisse régionale Charente Périgord sont organisées trimestriellement afin d'analyser l'évolution de la qualité des engagements, d'actualiser la notation des contreparties et notamment déterminer les reclassements éventuels des créances dans les catégories comptables de créances douteuses, ainsi que les niveaux appropriés de provisionnement.

Les dossiers revus sont sélectionnés par le Contrôle Permanent pour tous les marchés sur la base de critères d'appréciation du risque (notation interne, notation financière, fonctionnement des comptes, retards et impayés, risque résiduel, etc.) et de l'importance des engagements.

Des revues de portefeuilles sont également menées sur des filières économiques.

	ENTREPRISES	PRO / AGRI	PARTICULIER
OBJECTIFS	Analyser les dossiers sélectionnés pour décider d'une stratégie possible et détecter les situations à risques nécessitant un passage CDL et un provisionnement immédiat		
INTERVENANTS	Responsable Marché des Entreprises Responsable Centre d'affaires Représentant Management des risques	Chef d'agence + Chargé de clientèle Représentant Marché Représentant Management des Risques	Représentant Marché Représentant Management des Risques
FREQUENCE	Trimestrielle / CAE	3 revues par an / Région	Semestrielle
CRITERES DE SELECTION	Cotations Bâle II de A à D- avec EAD > 1,5M€ Cotations Bâle II de E+ à F avec un encours > 100 k€ Clients ayant un incident prêt > 30 jours Clients ayant un incident DAV ou OCCC > 30 jours	Cotations Bâle II de A à G avec EAD > 750 k€ Cotations Bâle II de H à I avec EAD > 400 k€ Cotations Bâle II de J à L avec EAD > 150 k€ Cotations Bâle II notés V avec EAD > 50 k€	Cotations Bâle II de A à I avec EAD > 500 k€ Cotations Bâle II de J à L avec EAD > 100 k€ Cotations Bâle II notés V avec EAD > 100 k€
COMMENTAIRES	PROMOTION IMMOBILIERE : 100% des dossiers vus (en une seule revue cette année) avec Responsable Marché et Chargé d'affaire ENTREPRISES : sélection réalisée sur les groupes de risques	1 revue spécifique par an sur la viticulture bergeracoise Prise en compte du périmètre des groupes de risque dans la sélection	2 revues semestrielles
VOLUMETRIE	Env. 950 dossiers ENT et 44 dossiers PIM	PRO 260 dossiers - AGRI 276 dossiers (dont 20 spécifiques revue viti)	PART 243 dossiers

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance sont affectées à des portefeuilles spécifiques et font l'objet d'une gestion rapprochée par des équipes dédiées avec un double objectif :

- Préserver au mieux les intérêts financiers de la Caisse régionale Charente Périgord en limitant les pertes financières résultant de la défaillance des emprunteurs ;
- Privilégier les actions commerciales et amiables aux actions judiciaires pour répondre à la stratégie d'entreprise sur la relation durable en démontrant la volonté d'être aussi la banque des mauvais jours.

Les processus de surveillance du risque de crédit et de revue de portefeuille s'appliquent également aux contreparties défaillantes et sous surveillance. Elles font notamment l'objet d'un suivi formel en liaison avec le RCPR et à destination du Comité des risques.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

L'ensemble des dispositifs de suivi des risques mentionnés ci-dessus sont réalisés sur base individuelle et étendu pour les points spécifiques aux Caisses locales, entités inscrites dans la périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

3.5 Impacts de stress scenarii

La Caisse régionale Charente Périgord applique des stress scénarii sur son portefeuille de crédit dans le but de simuler les conséquences financières d'une évolution défavorable de ses risques. Ces stress scénarii sont notamment utilisés pour déterminer les limites globales au regard de l'évolution en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier (cf. tableau au 3. Dispositif de surveillance). Les résultats de ces stress scenarii sont examinés en Comité des risques.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties reçues sont établis par le Comité des normes et des méthodologies du Groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle 2 du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente au sein du Groupe Crédit Agricole. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées.

La Caisse régionale Charente Périgord décline ces principes de façon opérationnelle pour la gestion et le suivi des valorisations des garanties reçues.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	1 481 899	905 810
Engagements de financement	1 061 639	824 764
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>	<i>200 000</i>	<i>0</i>
<i>En faveur de la clientèle</i>	<i>861 639</i>	<i>824 764</i>
Ouverture de crédits confirmés	707 782	646 329
- Crédits documentaires	9	
- Autres crédits confirmés	707 773	646 329
Autres engagements en faveur de la clientèle	153 857	178 435
Engagement de garantie	420 260	81 046
<i>D'ordre d'établissement de crédit</i>	<i>331 513</i>	<i>0</i>
- Confirmation d'ouverture de crédit documentaire	0	
- Autres garanties (1)	331 513	
<i>D'ordre de la clientèle</i>	<i>88 747</i>	<i>81 046</i>
- Cautions Immobilières	12 276	8 996
- Garanties Financières	39 761	35 231
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	36 710	36 819
Engagements reçus	1 965 462	1 801 738
Engagements de financement	500 152	500 152
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>500 152</i>	<i>500 152</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>0</i>	
Engagement de garantie	1 465 310	1 301 586
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>275 319</i>	<i>294 996</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>1 189 991</i>	<i>1 006 590</i>
- Garanties reçues des administrations publiques	195 057	
- Autres garanties reçues	994 934	

(1) Correspond à la garantie accordée à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération SWITCH

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale Charente Périgord n'utilise pas de contrats de compensation.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale Charente Périgord n'est pas originateur ou sponsor dans le cadre d'opérations ou de montages de titrisation et d'instruments dérivés. Elle n'est donc pas concernée par les risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation comme technique de réduction des risques.

III. Exposition

1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale des actifs financiers de la Caisse régionale Charente Périgord au risque de crédit. Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette des dépréciations, et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

Exposition maximale de la Caisse régionale Charente Périgord (données IFRS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	66 477	63 514
Instruments dérivés de couverture	62 411	34 417
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	55 030	58 447
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 752	12 411
Prêts et créances sur la clientèle	5 627 839	5 436 294
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	216 193	212 349
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	6 035 702	5 817 432
Engagements de financement donnés	861 640	824 764
Engagements de garantie financière donnés	76 113	70 120
Provisions - Engagements par signature	-2 343	1 374
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	935 410	893 510
TOTAL Exposition nette	6 971 112	6 710 942

L'exposition des actifs financiers au risque de crédit progresse en 2011, en lien avec l'accroissement de plus de 3,5% des prêts et créances sur clientèle et de plus de 80% sur les instruments dérivés de couverture. Les prêts et créances à la clientèle représentent plus de 93% de l'exposition des engagements bilan et 81% de l'exposition nette.

2. Concentration

Remarque liminaire : Comme mentionné ci-dessus, les prêts et créances à la clientèle représentent désormais plus de 93% de l'exposition des engagements bilan et 81% de l'exposition maximale nette : cette exposition maximale exclut les encours des entreprises d'assurance et les encours de titrisation. Au point 2.2 infra est présentée la ventilation des encours de prêts et créances à la clientèle qui représente l'essentiel de l'exposition de la Caisse régionale.

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

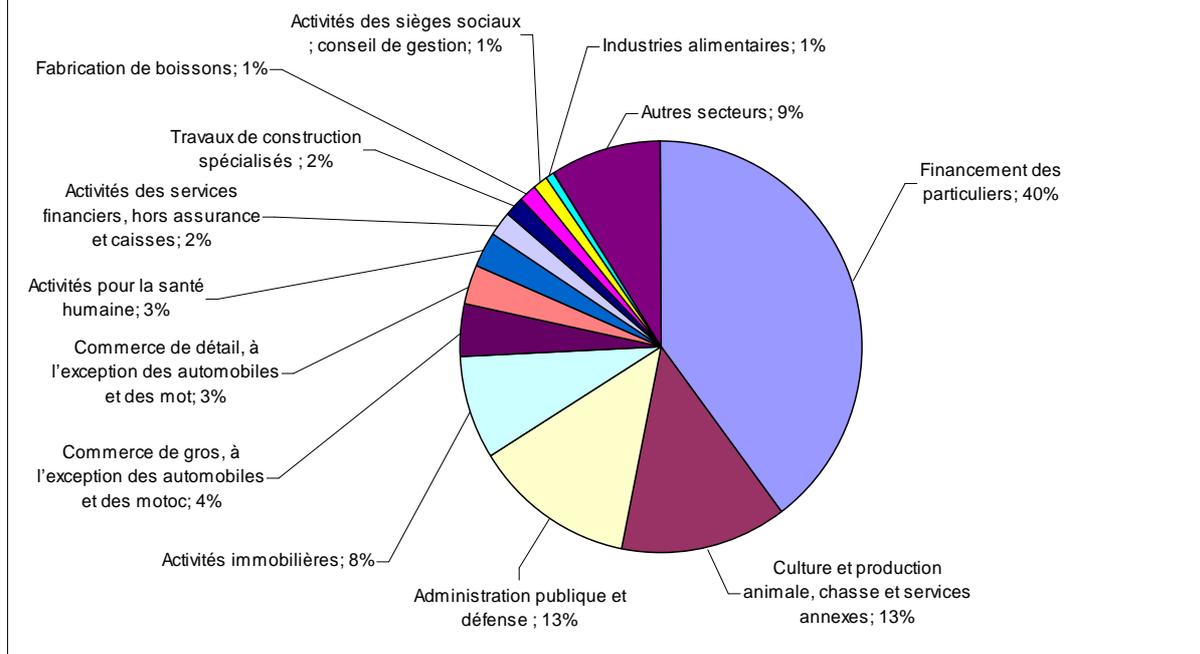
Compte tenu de ses règles d'intervention limitée à sa circonscription territoriale (Cf. Chapitre I), la Caisse régionale n'est pas concernée par la diversification de son portefeuille par zone géographique.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation des encours par filière d'activité économique du portefeuille de crédits accordés par la Caisse régionale Charente Périgord à sa clientèle (5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011) montre une bonne diversification des risques.

Hors financement des particuliers et de l'administration publique, seules deux filières économiques concentrent 5 % ou plus des encours totaux :

Ventilation des encours au 31/12/2011 par filière économique



- L'agriculture (« culture et production animale, chasse et services annexes ») regroupe des contreparties dont l'activité est diversifiée (22 filières agricoles représentées). Cette diversification des productions agricoles correspond également une diversification des risques. La culture de la vigne, principal sous secteur d'activité, concentre environ 226 M€ d'encours, (soit 4 % des encours totaux) sur deux filières différentes de productions de vins et spiritueux (Cognac et vins de Bergerac) non soumises aux mêmes cycles économiques et facteurs de risques ;
- Les activités immobilières regroupent les agences immobilières, l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers, les activités de marchands de biens immobiliers mais également la location de logements, de terrains et d'autres biens immobiliers, ainsi que les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. La location de logements (moins de 2 % des encours totaux) et la location de terrains et d'autres biens immobiliers (environ 6 % des encours totaux) concentrent l'essentiel des encours de la filière économique « activités immobilières ». Il s'agit principalement d'investissements de la clientèle dans l'immobilier locatif.

La concentration sur les autres filières montre un bon niveau de dispersion des risques.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	En % du total 2011
Administrations centrales	4		0%
Etablissements de crédit	694	646	11%
Institutions non établissements de crédit	1 018	888	16%
Grandes entreprises	1 126	1 225	18%
Clientèle de détail	3 479	3 433	55%
Total *	6 322	6 192	100%

La ventilation des encours bruts comptable par agent économique met en évidence l'importance des opérations avec la clientèle Grandes Entreprises et la banque de détail (73% du total dont 17,8% aux Grandes Entreprises).

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des prêts et créances se présente de la manière suivante :

prêts et créances bruts (en milliers d'euros)	2011	2010
Ni en souffrance, ni dépréciés	6 045	5 879
En souffrance, non dépréciés	120	181
Dépréciés	157	132
TOTAL	6 322	6 192

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le Groupe précise sur ce point qu'il n'y a pas de risque avéré sur les actifs en souffrance.

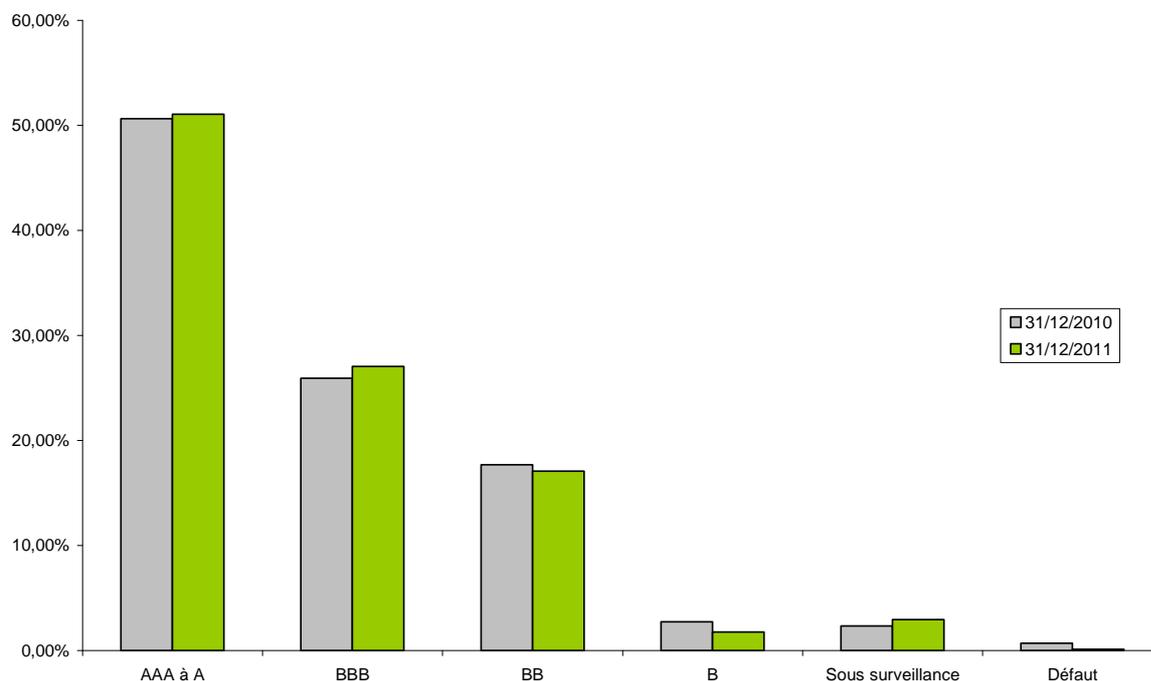
Les encours présentant un retard inférieur à 90 jours, représentent 98,4% des actifs en souffrance, pourcentage incluant les impayés techniques (98,7% en 2010).

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit plus de 2,25 milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pours.

Evolution du portefeuille sain hors retail de la Caisse Régionale Charente Périgord par équivalent S&P du rating interne



Engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail

Source Arcade (en milliers d'euros)

Notation interne	Probabilité de défaut	Equivalent Standard & Poors	Total 2011	Total 2010	% Evolution
A+ à B	de 0,001% à 0,06%	AAA à A	1 149 838,39	1 065 784,42	7,89%
C+ à C-	de 0,16% à 0,60%	BBB	608 886,14	545 432,86	11,63%
D+ à D-	de 0,75% à 1,90%	BB	384 630,75	372 129,08	3,36%
E+	5%	B	39 919,08	57 337,74	-30,38%
E à E-	de 12,5% à 20 %	Sous surveillance	66 165,83	49 405,85	33,92%
F et Z	100%	Défaut	2 382,59	14 670,29	-83,76%
			2 251 822,78	2 104 760,23	6,99%

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de dépréciation et de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées,
- des dépréciations sur base collective, en application des normes IAS 39 et dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais présentant une notation dégradée. Des dépréciations sur base de revues de portefeuilles sont également réalisées.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Les tableaux ci-après donnent la répartition par agents économiques de la couverture des encours douteux comptables totaux et compromis par les provisions.

	31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	4 445				4 445
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	694 099				694 099
Institutions non établissements de crédit	1 017 823	479	199	0	1 017 624
Grandes entreprises	1 126 292	53 417	34 819	4 689	1 086 784
Clientèle de détail	3 479 279	103 326	61 204	49 023	3 369 052
Total* (1)	6 321 938	157 222	96 222	53 712	6 172 004
Valeurs nettes au bilan					6 172 004

(1) Au 31 décembre 2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 12 842 milliers d'euros

	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
(en milliers d'euros)					
Administrations centrales					
Banques centrales					
Etablissements de crédit	646 235				646 235
Institutions non établissements de crédit	887 890				887 890
Grandes entreprises	1 224 846	39 795	29 193	27 844	1 167 809
Clientèle de détail	3 432 715	92 426	50 035	29 283	3 353 397
Total*	6 191 686	132 221	79 228	57 127	6 112 458
Créances rattachées nettes					34 363
Valeurs nettes au bilan					6 089 694

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 14 392 milliers d'euros

4. Coût du risque

4.1. Comptes individuels

Le coût du risque de la Caisse régionale Charente Périgord s'élève au total au 31 décembre 2011 à 12,1 millions d'euros contre 17,3 millions d'euros un an auparavant, soit une diminution de 5,2 millions d'euros.

Pour 2011, le coût du risque doit s'analyser en distinguant d'une part les provisions d'actif et d'autre part les autres provisions.

- Concernant les provisions d'actif, le coût net ressort à -12.8 millions d'euros, en progression de 1 million d'euros par rapport à 2010. Ces provisions d'actifs correspondent à du risque Crédit avéré, les éléments marquants sur ce compartiment étant les suivants :
 - o Une progression de 12,5 millions des encours CDL (Créances Douteuses Litigieuses), soit +9,1%, principalement concentrée sur le premier semestre et relative aux marchés entreprises et professionnels
 - o Dans le même temps, une légère baisse du taux de couverture CDL, en capital et intérêt qui s'établit à 63,25% au 31 décembre 2011, en baisse de 0,8 point par rapport à fin 2010, et qui s'explique par des effets dilutifs de quelques dossiers entreprises significatifs en montant, provisionnés à des niveaux moindres, en raison des garanties prises, que les sorties provisionnées à des niveaux plus élevés.
 - o Au final, le taux de CDL sur encours brut progresse de 9 bp et s'établit à 2,60%.
- Sur les autres provisions, on enregistre a contrario un impact favorable en coût du risque de +0,6 millions d'euros des provisions (contre un coût de -5.5 millions d'euros en 2010). En effet, l'année 2011 a été marquée par les principaux faits principaux suivants
 - o La convergence de provision Bâle 2 a été achevée : elle s'inscrit désormais pleinement dans le schéma défini par le groupe CA. Les évolutions ont portés en 2011 principalement sur la prise en compte des critères de pertes attendues à maturité des créances et l'exclusion des créances à moins d'un an. Aussi, après achèvement des travaux, la provision collective Bâle 2 a été réduite, ce qui s'est traduit par des reprises de provisions de 17,5 millions ;
 - o Parallèlement, 2011 a vu la mise en place de nouvelles provisions sectorielles (Porc, Bâtiment et Habitat) ce qui se concrétise par un effort de provisionnement supplémentaire de 11,3 millions d'euros de provisions. L'actualisation des provisions sectorielles constituées l'année dernière (Cognac, Bergerac, Bovins Lait et Viande) a donné naissance à un provisionnement de 62 milliers d'euros.
 - o Et un ajustement des provisions constituées sur des encours qualifiés de sensibles donnant naissance à une dotation de 2,8 millions d'euros sur l'exercice.

4.2 Comptes consolidés

Dans les comptes consolidés de la caisse Régionale de Charente Périgord, le coût du risque s'élève au total au 31 décembre 2011 à 11,9 millions d'euros contre 18,1 millions d'euros en 2010, (cf. tableau ci-dessous), soit une diminution de 6,2 millions d'euros.

On notera entre comptes consolidés et comptes individuels un coût du risque comparable, tant en montant (écart de 0,3 millions d'euros) qu'en termes d'évolution (baisse sensible de plus de 6 millions d'euros).

Comme présenté ci-dessous au 4.1., les éléments marquants 2011 expliquant l'évolution du coût du risque portent essentiellement sur les ajustements opérés sur les modèles de calcul de la provision collective Bâle II (convergence achevée vers le schéma du groupe CA) alors que le coût du risque sur le risque avéré est en progression et que 2011 a vu la mise en place de provisions sectorielles supplémentaires, se traduisant par un effort de provisionnement supplémentaire.

L'écart entre le coût du risque ressortant dans les comptes individuels et celui des comptes consolidés résulte principalement du traitement en IFRS des provisions sur avance en compte courant dans le coût du risque. Pour 2011, cela correspond à la reprise de provision sur les avances de Charente Périgord Immobilier de 273 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	61 683	66 772
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	56 836	64 588
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		2
Engagements par signature	2 552	999
Risques et charges	2 295	1 183
Reprises de provisions et de dépréciations	-48 939	-47 638
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-46 887	-40 962
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-17	-29
Engagements par signature	-1 583	-248
Risques et charges	-452	-6 399
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	12 744	19 134
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	900	770
Récupérations sur prêts et créances amortis	-1 974	-2 003
Décotes sur crédits restructurés	108	129
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	103	83
Coût du risque	11 881	18 113

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale Charente Périgord.

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres** réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale Charente Périgord est rattaché au Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la caisse Régionale Charente Périgord.

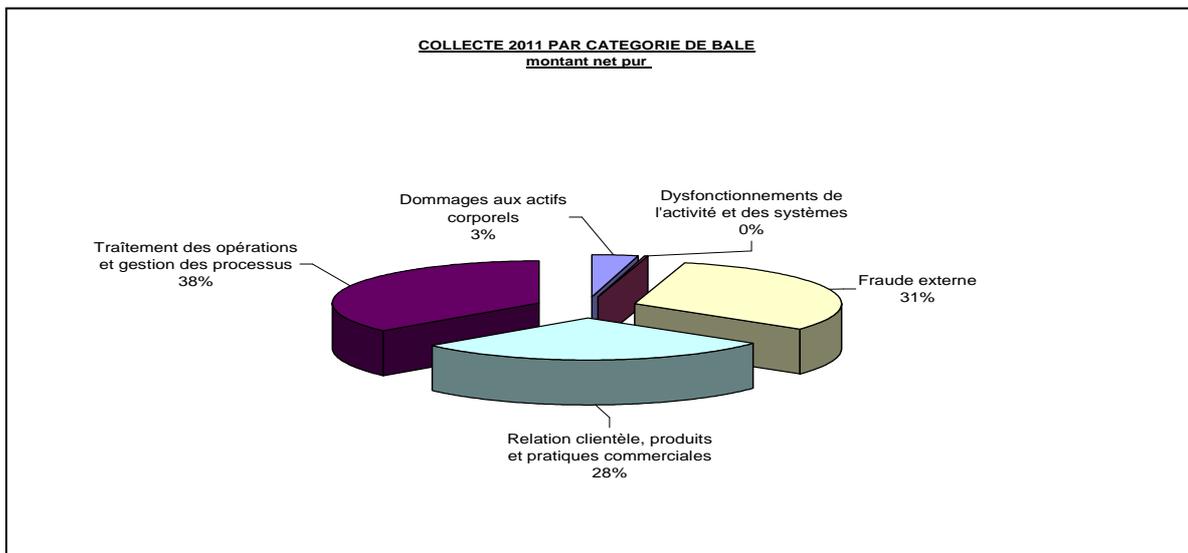
Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale Charente Périgord.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement, et a minima trimestriellement au Comité des risques de la Caisse régionale Charente Périgord, sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'information de l'organe exécutif au travers du Comité des risques porte notamment sur les dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

Le Comité d'audit et des comptes de la Caisse régionale Charente Périgord, au titre de l'organe délibérant, ainsi que le Comité des Risques sont informés semestriellement sur l'évolution du coût des risques opérationnels et les événements marquants.

En 2011, la collecte des incidents et l'impact financier montant net pur au titre des risques opérationnels, s'élève à 761 milliers d'euros (1 217 milliers d'euros en 2010).



III. Méthodologie

La Caisse régionale Charente Périgord applique la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale Charente Périgord visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement, prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale Charente Périgord est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale Charente Périgord a souscrit plusieurs contrats d'assurance pour couvrir les risques sur les biens et les personnes, relatifs à ses activités bancaires et au titre de sa responsabilité civile.

Les risques sur les biens (immobiliers, matériels, frais de redémarrage de l'exploitation...) et personnes (accidents, agressions...) sont couverts par plusieurs polices d'assurance dont le coût total des cotisations s'élève à 258 milliers d'euros en 2011.

Les risques liés à l'activité bancaire (détournement et escroquerie, hold-up, cambriolages...) sont couverts par le contrat global de banque, pour une cotisation totale de 203 milliers d'euros.

Les capitaux sont assurés à hauteur de :

- 9 150 milliers d'euros en cas de détournement et escroqueries
- 3 050 milliers d'euros en cas de hold-up et cambriolages

Au titre de sa responsabilité civile, la Caisse régionale Charente Périgord est assurée en 2011 :

- en responsabilité civile professionnelle des dirigeants sociaux (7 630 milliers d'euros garantis pour 110 milliers d'euros de cotisations)
- en responsabilité civile courtage (8 500 milliers d'euros garantis pour 111 K€ de cotisations),
- en responsabilité civile d'exploitation (6 100 milliers d'euros garantis en corporels, 3 050 milliers d'euros en matériel pour une cotisation de 9,6 milliers d'euros).

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

La Caisse régionale Charente Périgord a déployé un dispositif de contrôle de la conformité conforme à la réglementation et aux normes du Groupe Crédit Agricole définies par la ligne métier Conformité.

La responsabilité de la mesure et de la surveillance du risque de non-conformité est assurée par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Indépendant des métiers et rattaché au RCPR, le Responsable du Contrôle de la Conformité est le garant du respect des lois et des réglementations dans l'exercice des activités de la Caisse régionale Charente Périgord.

La gestion du risque de non-conformité par la Caisse régionale Charente Périgord est précisée dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne qui fait l'objet d'une présentation auprès de l'organe délibérant une fois par an. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est membre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement et rapporte devant cette instance les résultats des contrôles.

Risques de Marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, et notamment : les taux d'intérêts, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

I. Surveillance des risques de marchés

Le dispositif de surveillance des risques de marchés est défini par le Comité financier et validé par le Conseil d'administration de la Caisse régionale. Ce dispositif fait l'objet d'une révision a minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont adressées trimestriellement par la Direction Financière à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse régionale sur la consommation des limites.

II. Descriptif du dispositif interne de surveillance :

- Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans nos livres au sein des rubriques suivantes :
 - o Les titres de transaction
 - o Les titres de placement (ou disponibles à la vente selon le référentiel IFRS),
 - o Les instruments dérivés autres que de couverture,
 - o Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.
- Le dispositif comprend différents types de limites internes :
 - o Concernant la construction du portefeuille :
 - Une limite L1 sur la « perte potentielle maximale » acceptée sur le portefeuille (ou « Value at Risk »). Au 31 décembre 2011, la perte potentielle maximale acceptée à horizon 1 mois avec un seuil de confiance à 99% s'élève à 10% du résultat net social de l'exercice N-1, soit 5,6 M€.
 - Des limites d'exposition par facteurs de risque (L2). En 2011, les facteurs de risques ont été fixés à 100 M€ pour les obligations, 30 M€ pour les actions, 20 M€ pour la gestion alternative, 10 M€ sur le private equity, et 5 M€ pour chaque classe d'actifs suivante : or, immobilier, et matières premières.
 - o Concernant les résultats du portefeuille :
 - Sur l'ensemble du portefeuille de négociation, des seuils d'alerte (L3) en terme de dépréciation financière sur l'année civile en cours. Au titre de l'année 2011, les seuils d'alertes étaient fixés à 2,8 M€, soit 5% du résultat net social de l'exercice N-1.
 - Des seuils de pertes et profits maximum acceptés pour chaque ligne individuelle présentant un risque élevé de marchés (L4) :

Classes d'actifs	Stop loss individuels	Stop profits individuels	Alerte profits individuels
Monétaire dynamique	- 2% YTD ou 95% PA	8% YTD	120% PA
High yield ou leverage loans	- 10% YTD ou 80% PA	20% YTD	140% PA
Obligataires autres que high yield et lev.loans	- 5% YTD ou 90% PA	12% YTD	130% PA
Actions (pour la part non couverte), immobilier et mat. Pr.	- 25% YTD ou 70% PA	30% YTD	150% PA
Gestion alternative (pour la part non couverte)	- 5% YTD ou 90% PA	12% YTD	130% PA

YTD = performance depuis le début de l'année, ou depuis la date d'achat si acquisition dans l'année.

PA = prix d'achat

- Concernant les titres dont le capital est garanti à 100% :
 - Une limite en durée de 8 ans (L5)
- Concernant la liquidité du portefeuille de négociation :
 - Une limite (L6) de 6.8M€ (soit 1,5% Fonds propres prudentiels) maximum d'actifs non cessibles en 7 jours (à l'exclusion des parts détenues dans les fonds communs de placement à risques).
- Concernant le scénario catastrophe :
 - Une limite (L7) d'impact du scénario de 25% du résultat net social N-1 soit 13.9M€ en 2011

Les hypothèses de calcul sont les suivantes : dépréciation de 2,5% des actifs investis dans la classe « monétaire dynamique », hausse des taux d'intérêts de 200 points de base, baisse des marchés actions de 20% et baisse des produits des produits de type « gestion alternative » de 10%.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés :

La mesure de la « Value At Risk » s'effectue chaque trimestre, ainsi que lors de toute modification significative de l'allocation tactique du portefeuille, à l'aide d'un outil développé et maintenu par Amundi, et mis à disposition de la Caisse régionale Charente-Périgord par intranet dans un environnement sécurisé.

Ce modèle croise différents paramètres de marché entre eux dont notamment :

- Les volatilités historiques court terme et long terme des différentes classes d'actifs
- Les matrices de corrélation des différentes classes d'actifs entre elles
- Les rentabilités espérées de chaque classe d'actifs

La vérification du respect de la limite en Var (L1) et des limites d'exposition par facteurs de risque (L2), ainsi que l'impact du scénario « catastrophe » (L7) s'effectuent à partir de cet outil.

D'autre part, le suivi des seuils de performance, tant au niveau global (limites L3) qu'individuel (limites L4) est automatisé et s'effectue en temps réel à l'aide d'un serveur de données financières.

IV. Exposition en 2011 au risque de marchés :

L'allocation des actifs a évolué sur l'année 2011 : ainsi, les classes d'actifs parmi les plus risquées (actions et gestion alternative) ont été allégées d'environ 10 M€, et inversement d'autres classes d'actifs moins risquées (monétaire et obligations) ont été allégées d'environ 7M€.

Cela a eu pour conséquence directe de diminuer en 2011 l'exposition au risque de marchés ; ainsi, la perte potentielle maximale à horizon 12 mois avec un seuil de confiance de 99% s'élève à 3,57 M€ au 31 décembre 2011, contre 3,75 M€ au 31 décembre 2010.

S'agissant du respect des limites internes :

- Les limites L1 à L3 décrites ci-dessus ont été constamment respectées ; en d'autres termes, aucun dépassement n'a été constaté en 2011 concernant d'une part les limites d'allocation du portefeuille (VaR, exposition maximale par facteur de risques), et d'autre part la limite de stop-loss global.
- La limite L4 concernant les limites individuelles de pertes et de profits (stop-loss et stop profits) a été atteinte sur deux titres.
Pour l'un, il a été acté, à titre dérogatoire, de conserver ce titre en portefeuille compte tenu par ailleurs de son rôle de couverture sur le portefeuille obligataire.
Et pour l'autre la ligne a été cédée le lendemain de l'alerte.
- La limite L5 sur la durée maximale de 8 ans de l'échéance des titres en placement a été dépassée sur un titre, pour lequel il a été acté, à titre dérogatoire, de conserver ce titre en portefeuille compte tenu de l'intention de gestion à l'origine.
- la limite L6 (encours des titres non liquides à 7 jours) qui était en dépassement en 2010, ne l'est plus en 2011.
- La limite L7 concernant l'impact maximal accepté en cas de survenance du scénario catastrophe décrit ci-dessus a été respectée sur l'année 2011.

Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux correspond au risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de taux d'intérêt global pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter l'exposition à un choc normatif des taux d'intérêts, au regard des fonds propres prudentiels de chaque établissement
- limiter l'exposition à toute déformation de la courbe des taux (choc sur certains piliers de la courbe des taux) en évitant une trop forte concentration de risque sur certaines maturités.

Chaque entité du Groupe Crédit Agricole doit mesurer a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux d'intérêt global selon une approche dite « statique ». Cette méthode consiste à ne considérer que les encours existants à la date d'arrêt, sans intégrer la production future, afin de ne mesurer exclusivement que le risque de taux acquis.

Des lois d'écoulement en durées et en taux sont définies et actualisées par la Direction financière de Crédit Agricole SA sur les postes non échancés (dépôts à vue, fonds propres, etc ...).

L'écoulement des emplois et des ressources à taux fixe fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») taux fixe. Par ailleurs, l'écoulement des emplois et des ressources indexés inflation fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») inflation.

Concernant les Caisses régionales, l'outil de mesure utilisé est « Cristaux 2 », progiciel développé et maintenu par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

L'alimentation des données dans « Cristaux 2 » est automatisée, et provient des chaînes informatiques en amont (crédits, collecte, avances globales, etc...) ; en outre, l'outil Cristaux 2 garantit la piste d'audit, et donc la traçabilité entre les données élémentaires des chaînes de gestion en amont et les agrégats constitués au sein de « Cristaux 2 » en aval ; enfin, un « kit defaibilisation » assure le rapprochement entre les chaînes de gestion et « Cristaux 2 ».

Le périmètre retenu est l'ensemble du bilan risqué : il exclut la part des prêts strictement adossés à des avances (part des prêts sur « avances traditionnelles » réalisés avant le 1^{er} janvier 2004), mais à l'inverse il inclut notamment les fonds propres, les titres de participation, et le portefeuille de négociation.

Concernant les limites à respecter, et à l'occasion de la définition de la limite globale Groupe Crédit Agricole, le Comité Organisation Financière Interne (OFI) a défini les niveaux d'exposition maximum pour les Caisses régionales, qui ont ensuite été soumis pour validation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA. Ces niveaux d'exposition maximum sont les suivants :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 10% des fonds propres prudentiels de l'entité (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette)
- la sensibilité du PNB à un choc de 200 bps ne doit pas excéder 5% du PNB annuel budgété sur les 2 premières années civiles, et 4% du PNB annuel budgété sur les années suivantes (limite en « Gaps »).

Conformément à la réglementation, le système de limites est revu au moins une fois par an.

Chaque entité transmet a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux à la Direction Financière de Crédit Agricole SA (remontées « ITAC »), qui consolide les résultats obtenus en sa qualité d'organe central.

II. Organisation de la gestion du risque de taux d'intérêt global au sein de la Caisse régionale :

Le service Trésorerie effectue chaque trimestre la mesure d'exposition au risque de taux d'intérêt global selon la méthodologie de production édictée par la Direction financière de Crédit Agricole SA, puis la transmet à l'organe central (remontées « ITAC »).

S'agissant des postes non échéancés, la Caisse régionale applique en règle générale les lois d'écoulement définies au niveau du Groupe Crédit Agricole ; en cas de retraitements locaux, ils sont validés au préalable par le Comité financier de la Caisse régionale (après avis de la Direction Financière de Crédit Agricole SA), puis présentés au Conseil d'administration.

D'autre part, la Caisse régionale applique des hypothèses locales de taux de remboursement anticipés sur les crédits habitat, au regard des observations effectuées sur les données propres à Charente Périgord. Ces hypothèses locales sont révisées au moins une fois par an.

Le responsable du Contrôle Permanent vérifie, pour chaque mesure :

- le degré de fiabilité de la production (exhaustivité du périmètre de calcul, recyclage des anomalies, etc ...)
- l'existence de la piste d'audit
- le respect des limites du dispositif interne de surveillance

Chaque mesure trimestrielle est analysée et présentée au Comité Financier, pour décision de la politique de couverture (swaps de taux d'intérêt principalement).

Une présentation des mesures, du suivi des limites du dispositif interne, et des décisions de couvertures est réalisée au moins une fois par an au Conseil d'administration.

Conformément à la réglementation, la Caisse régionale s'est dotée de son propre dispositif interne de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif interne, qui est révisé au moins une fois par an, repose sur les principes édictés par le Groupe ; les limites ont été calibrées dans le cadre des normes d'encadrement définies par Crédit Agricole SA, et sont les suivantes :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 10% des fonds propres prudentiels de l'entité (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette)
- chaque « gap » annuel ne doit pas excéder +/- 450 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 350 millions d'euros sur les années suivantes (limite en « Gaps »).

III. Exposition en 2011 de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt global:

Tout en visant une exposition résiduelle modérée et contenue dans les limites prévues au sein du dispositif interne de surveillance, la politique poursuivie en 2011 par la Caisse régionale a été :

- sur les premières années, de conserver une position nette receveuse taux fixe, eu égard à une anticipation de baisse des taux courts.
- sur les années suivantes, de maintenir une position nette proche de zéro, compte tenu d'une anticipation de stabilité sur les taux longs.

Par ailleurs, la Caisse Régionale demeurant exposée modérément à une hausse de l'inflation, l'année 2011 a été consacrée à renouveler les échéances du portefeuille de swaps receveur inflation déjà largement constitué depuis à fin 2007.

Sur l'ensemble de l'année 2011, la Caisse régionale a respecté les limites d'exposition telles que définies au sein de son dispositif interne de surveillance.

Pour information sur base 30 septembre 2011 :

- l'impact d'un choc de +/- 200 bps sur la valeur actuelle nette (ou « VAN ») est le suivant :

Choc de taux	Impact sur VAN	
	En millions d'euros	En % des fonds propres prudentiels (FP au 30 juin 2011)
+ 200 bps	- 10,8 M€	- 2,3 %
- 200 bps	+ 17,3 M€	+ 3,7 %

- les gaps (ou « impasses ») synthétiques de la Caisse régionale sont les suivants :

En M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gaps	- 104	+ 13	- 30	- 48	- 27	- 23	- 14	- 3	+ 58	+ 77	- 15	- 14
Limite « Gaps »	+/- 450	+/- 450	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350	+/- 350

NB : la convention de signe est « passifs – actifs »

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de liquidité

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de liquidité pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter le volume de la dette court terme afin d'être en capacité de résister suffisamment longtemps à différents stress scénarii, et de mettre en œuvre les actions correctrices appropriées
- pérenniser à horizon moyen et long terme la situation en liquidité, en veillant à un étalement des tombées de dettes d'une part, et à limiter la sensibilité du produit net bancaire à l'évolution du coût de la liquidité long terme d'autre part.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009.

A cet effet, Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central garant de la liquidité du réseau des Caisses régionales comme de chacune d'entre elles, a défini les principes, règles et recommandations constitutifs d'une saine gestion du risque de liquidité.

Ces règles, décrites au sein d'une convention établie entre Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales, et signée le 20 janvier 2011, reposent sur :

- un encadrement du risque de liquidité court terme, s'exprimant d'une part au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme (« limite court terme »), et d'autre part au travers de la capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique et global, conformément à l'arrêté du 5 mai 2009).
- un encadrement du risque de liquidité long terme, avec d'une part une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme, et d'autre part une limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de liquidité long terme.

Par ailleurs, en marge de ces règles, Crédit Agricole SA a défini un Plan d'urgence au niveau du Groupe Crédit Agricole en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence comprend un certain nombre d'indicateurs, destinés à évaluer le niveau d'intensité de la crise (vert, jaune, orange ou rouge), et à définir en conséquence les mesures à mettre en œuvre.

Dans l'attente de l'homologation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de l'approche avancée, chaque Caisse Régionale reste soumise au sens de la réglementation bancaire au respect de l'approche standard du risque de liquidité définie au titre II de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et précisée dans l'instruction Commission bancaire 2009-05 du 29 juin 2009.

II. Organisation de la gestion du risque de liquidité au sein de la Caisse régionale

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente Périgord s'est dotée de son propre dispositif de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif s'appuie sur les principes, règles, et recommandations édictés par le Groupe et décrits au sein de la convention précitée.

Il s'articule de la manière suivante :

- L'encadrement du risque de liquidité court terme, au travers d'une limite en montant du refinancement court terme notifiée chaque semestre par Crédit Agricole SA (limite L1).
- L'encadrement du risque de liquidité long terme, au travers des limites en concentration de tombées semestrielles de l'endettement interbancaire net de durées initiales supérieures à un an, notifiées au fil de l'eau par Crédit Agricole SA (limite L2).
- La capacité à résister aux 3 scénarios de crise de liquidité définis par Crédit Agricole SA, au travers, pour chaque scénario, de durées minimales pendant lesquelles les « gaps » de liquidité doivent rester positifs (limite L3).

- La sensibilité du PNB au risque de variation de prix de la liquidité long terme, au travers une limite d'impact du PNB à un scénario de prix de la liquidité long terme défini par Crédit Agricole SA (limite L4).

La gestion de la position en liquidité de la Caisse régionale est assurée par le service Trésorerie. En outre, le service Trésorerie produit les situations mensuelles adressées mensuellement à Crédit Agricole SA (productions « Pelican »), sous le contrôle du Responsable des Contrôles Permanents.

Le middle office trésorerie assure – indépendamment du service Trésorerie – le contrôle du respect des limites prévues au dispositif interne de surveillance, et établit les reportings à destination notamment de la Direction Générale et du Responsable des Contrôles Permanents.

Une présentation du suivi des limites prévues au dispositif interne de surveillance est effectuée a minima annuellement au Conseil d'Administration.

III. Exposition en 2011 de la Caisse régionale au risque de liquidité :

Le tableau ci-après met en évidence le respect sur l'année 2011 des limites du dispositif interne de surveillance de la Caisse régionale, tel que décrit ci-dessus.

Limites internes	Situation en liquidité de la Caisse régionale
L1 : montant maximum dette nette court terme 1 ^o semestre 2011 : 971 millions d'euros 2 ^o semestre 2011 : 841 millions d'euros	Aucun dépassement constaté en 2011 sur la limite en volume de dette nette court terme
L2 : tombées semestrielles dettes nette long terme 2,5% des encours crédits clientèle de la CR <i>(sur les semestres où la dette nette long terme toutes CR dépasserait 2,5% des encours crédits clientèle toutes CR, le seuil de 2,5% serait progressivement ramené à 2%, puis 1,75%, puis éventuellement jusqu'à être « gelé »)</i>	Aucun dépassement constaté en 2011 sur chacune des tombées semestrielles de la dette long terme de la Caisse régionale.
L3 : durées minimales de résistance aux stress scénarii définis par Crédit Agricole SA - crise globale : ≥ 14 jours - crise idiosyncratique : ≥ 1 mois - crise systémique : ≥ 12 mois	Les durées minimales de résistance indiquées ci-contre ont constamment été respectées en 2011.
L4 : impact maximum sur le PNB de la Caisse régionale en cas de coût de liquidité long terme égal à celui constaté lors de la crise 2008 : 5% maximum du PNB	La sensibilité du PNB à un niveau de coût de liquidité long terme égal à celui de la crise 2008 a toujours été inférieure à 5% en 2011

Par ailleurs :

- la Caisse régionale a respecté sur toute l'année 2011 le seuil minimal de 100% prévu par l'approche standard (ratio de liquidité).

Autres informations

Operations effectuées sur les CCA par les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Charente Périgord porteurs de CCA ont perçu les coupons en 2011.

Aucune opération n'a été initiée par les membres du conseil d'administration, en 2011, sur les CCA.

Délai de paiement des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Périgord publie les informations relatives aux délais de règlement des fournisseurs. Sur l'année 2011, en moyenne les factures fournisseurs ont été réglées sous 17 jours.

Comme défini dans l'article D.441-4 du code du commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2011 se décompose comme suit :

Total dettes fournisseurs au 31 décembre 2011 : 2 190 827,63 euros

DATE ECHEANCE	MONTANT
Echéance 17 janvier 2012	92 179,32
Echéance 18 janvier 2012	10 354,93
Echéance 19 janvier 2012	69 490,86
Echéance 20 janvier 2012	1 950,92
Echéance 23 janvier 2012	1 890,88
Echéance 25 janvier 2012	1 088,16
Echéance 29 janvier 2012	135 432,07
Echéance 04 février 2012	6 857,86
Echéance 06 février 2012	150,39
Echéance 13 février 2012	897,66
Echéance 14 février 2012	38 465,52
Echéance 17 février 2012	65 225,33
Echéance 18 février 2012	7 044,17
Echéance 19 février 2012	26 060,61
Echéance 20 février 2012	118 750,72
Echéance 21 février 2012	1 228,04
Echéance 24 février 2012	32 010,51
Echéance 25 février 2012	2 283,30
Echéance 26 février 2012	2 152,80
Echéance 27 février 2012	10 520,80
Echéance 29 février 2012	1 622 761,46
Total	2 190 827,63

Les principaux Ratios

EVOLUTION DES RATIOS

NB : les ratios sont calculés sur base sociale et non consolidée (sauf pour le COREP)

	Base	Décembre 2011	Décembre 2010
COREP (1)	Consolidée	14,08%	13,22%
Coefficient d'exploitation = charges nettes/PNB	Sociale	56,92%	54,79%
ROA : Résultat/Actif au 31-12-N	Sociale	0,74%	0,77%
ROE : Résultat / Capitaux propres 1 ^{er} catégorie au 31-12-N	Sociale	8,06%	8,70%
RL (ratio de liquidité norme =>100)	Sociale	137%	142%

- (1) Le COREP calculé, déclaré aux instances de tutelle et présenté dans le présent document est déterminé après application de la pondération forfaitaire des risques selon l'ancienne réglementation, correspondant à un plancher d'exigences de fonds propres. Cette pondération est respectivement de 80% pour les exercices considérés.
- **Le coefficient d'exploitation**, indicateur de notre compétitivité, s'est très sensiblement dégradé en 2011 et ressort à 56,92% suite à l'augmentation de nos charges de fonctionnement (+ 4,5%), notamment sur les éléments informatiques (projet NICE) +12,9% non compensé par la faible amélioration de notre PNB (+0,58%) du fait des efforts de provisionnement sur les titres détenus en portefeuille.
 - **Le COREP** : le ratio CRD (dit bale 2) est devenu, depuis de l'exercice 2008, le ratio officiel suivi et reporté aux instances de tutelle. Ce nouveau ratio de solvabilité s'établit à 14,08% et a été déterminé selon les dispositions transitoires définies dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Cet arrêté précise que le montant des exigences en fonds propres doit respecter un plancher de 90% des exigences en fonds propres telles qu'elles auraient été calculées selon l'ancienne méthode au titre de l'exercice 2008 et de 80% pour l'exercice 2009.

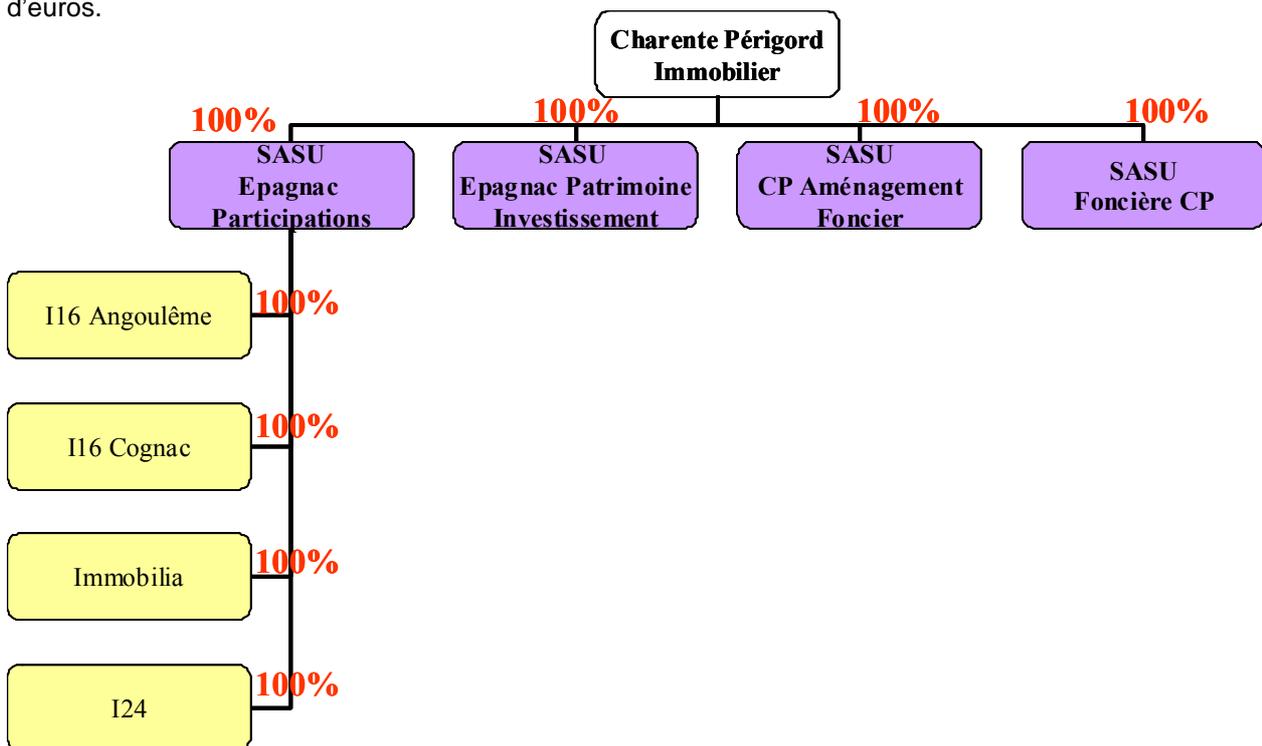
Cette solution dérogatoire a été maintenue pour les ratios calculés à compter de l'exercice 2010 : le plancher retenu est de 80%.

A compter du 31 décembre 2011, nos emplois pondérés éligibles au RSE étant supérieurs au floor, le calcul de l'exigence de fonds propres est déterminé sans prendre en compte ce plancher : dit autrement notre ratio de solvabilité avec ou sans plancher s'établit à 14,08%. Au 31 décembre 2010, sans l'application de ces planchers, les exigences en fonds propres déterminées selon le dispositif BALE II étaient de 17,52%.

- **Le ratio de liquidité** s'est établi **en moyenne** en 2011 à 162%, soit au-delà du seuil de 110% recommandé par la Direction Financière de CREDIT AGRICOLE sa. Sur base du 31 décembre 2011, ce ratio s'élève à 137% contre 142% fin 2010.
- **Le ROA (Return On Asset)** est le rapport du résultat net au total bilan. Il régresse sur la période en raison de l'évolution du total de bilan sous l'effet de la progression de l'activité (3,88%) et de la stabilité de résultat net sur la période.
- **Le ROE (Return On Equity)** qui mesure la rentabilité des fonds propres demeure en dessous des 10% : 8,06% pour 2011 contre 8,70% en 2010. Cette diminution provient essentiellement de l'accroissement de nos fonds propres hors résultat de 6,89% (conservation du résultat de l'année dernière) alors que le résultat diminue de 0,50%.

La diversification immobilière

Initiée en 2006 avec la création d'une structure juridique (SASU Epagnac Participations) destinée à prendre des parts majoritaires dans le capital d'Agences Immobilières, la diversification s'est accrue au cours des années suivantes pour aboutir à la création d'une holding de tête (la SASU Charente Périgord Immobilier) qui porte toute l'activité de diversification immobilière. Cette société a été dotée d'un capital de 5,267 millions d'euros au cours de l'année 2009 pour accompagner les divers projets immobiliers. En raison des efforts de provisionnement qui ont été réalisés sur la branche Agences Immobilières, la perte estimée sur la holding détenue par la Caisse régionale est une perte de 1 million d'euros en 2011 à comparer aux pertes définitives constatées en 2010 de l'ordre 2 millions d'euros. Cette perte estimée sur l'activité immobilière a fait l'objet d'une provision à 100% dans les livres de la Caisse Régionale, soit 1 million d'euros. Un effort complémentaire a été réalisé sur cet exercice 2011 pour ajuster le niveau de provision dans les livres de la Caisse Régionale par rapport à la perte réellement constatée en 2010 sur l'activité. En global, sur l'exercice 2011, l'effort de provisionnement sur l'activité immobilière est de 2,9 millions d'euros.



- La **SASU Epagnac Participations**, organe de tête des **Agences Immobilières – Square Habitat** : le déficit estimé pour 2011 est de 1 million d'euros après une année 2010 particulièrement difficile (-2,1 millions d'euros). Dans un contexte économique 2011 délicat, le chiffre d'Affaires global des différentes Agences Immobilières présente une légère régression par rapport à l'année dernière, -6,46% pour se fixer à 1,4 millions d'euros contre 1,5 millions en 2010. Malgré les efforts de réorganisation, le résultat d'exploitation global des AI ressort à -0,9 millions au 31 décembre 2011 contre 0,5 millions au 31 décembre 2010. Dès lors le résultat net global des AI atteint -0,8 millions au 31 décembre 2011 contre -0,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- La **SASU Epagnac Patrimoine Investissement** permet de commercialiser auprès de notre clientèle bancaire des biens immobiliers neufs dans le cadre notamment de projets de défiscalisation (loi Scellier...). Après une année 2010 très bien réussie, EPI a connu un ralentissement de son activité, notamment en raison des différentes réformes fiscales visant à restreindre les avantages pour les clients investisseurs, alors même que notre gamme de produits s'élargit à tout le sud ouest. Le chiffre d'Affaires pour l'année 2011 s'établit à 254 milliers d'euros contre 372 milliers d'euros en 2010. Le bénéfice se fixe à 33 milliers d'euros contre 129 milliers en 2010.

- La **SASU Charente Périgord Aménagement Foncier** permet de réaliser des travaux d'aménagement de terrain en vue de leur revente. Les mises en chantier engagées les années passées se sont poursuivies sur l'année 2011, et de nombreux lots ont été commercialisés sur l'année 2011. Pour la première année depuis sa création, la société dégage un bénéfice de 224 milliers d'euros contre une perte de 55 milliers d'euros en 2010.
- La **SASU Foncière Charente Périgord** permet le portage de biens sur une longue période, et/ou la réalisation d'opérations de rénovation urbaine. Sur l'année 2011, il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions de foncier, mais des investissements majeurs pour réhabiliter les biens acquis par le passé. Dès lors, l'année 2011 se traduit par une perte de 39 milliers d'euros en raison des coûts de structure à comparer à la perte de 24 milliers d'euros réalisée en 2010.

Conclusion 2011 et perspectives 2012

Dans un contexte économique et financier sous tension, la Caisse régionale poursuit sa dynamique commerciale et confirme sa solidité financière.

En 2011 la progression de l'activité de la Caisse régionale s'affirme, tant sur l'intermédiation, les encours collecte et crédit progressent significativement, que sur les métiers de l'assurance. Malgré des conditions de marché difficiles la Caisse régionale a su optimiser son refinancement et a bénéficié de conditions de taux courts bas. Le portefeuille de titres de placement de la Caisse régionale a été impacté par l'évolution défavorable des marchés boursiers. Toutefois, la Caisse régionale a réussi au cours de cette année à accroître son PNB de près de 0,6 %.

L'année 2011 est également marquée par la poursuite des investissements au service de la satisfaction client. La refonte de son système d'information a continué dans le cadre du nouveau système d'information du groupe. La Caisse régionale a également mis en œuvre son projet d'entreprise « Osons devenir différents » et a entamé des travaux de coopération avec la Caisse régionale de Charente Maritime Deux Sèvres. Sous l'effet de ces investissements, les charges de fonctionnement progressent de 4,5% cette année mais demeurent conformes au budget validé par le Conseil d'Administration.

Avec un résultat net 2011 de 55,4 M€, en repli de 0,2 M€ par rapport à 2010, la Caisse régionale se donne les moyens de poursuivre son développement et ses investissements.

L'année 2012 devrait être caractérisée, au moins au 1er semestre, par le maintien d'un contexte difficile, avec une faible croissance économique, la crise des dettes souveraines et la défiance des marchés financiers. Dans ce contexte la Caisse régionale réaffirme sa stratégie de développement et d'accompagnement de ses territoires. La satisfaction clients et la réponse à leurs attentes seront au cœur des actions. Le financement de l'économie locale, la valorisation du patrimoine de ses clients ainsi que la protection des biens et des personnes resteront les moteurs du développement de la Caisse régionale en 2012

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2012

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'article 15 des statuts

- Le 15 mars 2012, l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord décide de modifier l'article 15 des statuts qui indique le montant total des dépôts de fonds détenu par la Caisse régionale, en vertu de l'article L-512-31 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, le montant total des dépôts de fonds de la Caisse régionale est porté à 2 500 000 000 €.
- L'Assemblée générale approuve la modification du contenu de l'article 15 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et quitus

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée approuve les comptes qui viennent de lui être soumis et donne quitus aux Administrateurs et au Directeur Général de la Caisse Régionale pour leur gestion concernant l'exercice 2011.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes Consolidés, approuve ces comptes arrêtés au 31 décembre 2011, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION : Charges non déductibles – Articles 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 77 534,13 €, et que le montant des impôts sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, est de 27 989 €.

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 225-38 à 225-43 du code de commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, approuve lesdites Conventions.

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

- L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,58% l'intérêt aux parts sociales et à 0,26 € les dividendes des CCA pour l'exercice 2011
- Les intérêts servis sur les parts sociales et les dividendes des CCA ouvrent droits à l'abattement de 40% (article 243 bis du CGI)
- La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 31 mars 2012

SIXIEME RESOLUTION : Répartition des excédents (article 243 bis du CGI)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2011

- Résultat comptable net : 55 378 069,06 €
- Affectation du résultat :
 - ✓ Intérêts aux parts sociales : 2 021 351,22€
 - ✓ Rémunération des CCA : 6 737 456,18 € soit 0,26€ par titre
- Résultat après affectation : 46 619 261,66 €

→ Affectation du solde des excédents disponibles

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale : 34 964 446,24 €
- $\frac{1}{4}$ à la réserve libre : 11 654 815,42€

Intérêts PS				
Année	Nbre de PS	Distribution	Intérêt net	Abattement 40%
2008	36 903 479	2 145 568,22	2 145 568,22	858 227,29
2009	36 903 479	2 196 384,46	2 196 384,46	878 553,78
2010	36 903 479	1 908 426,61	1 908 426,61	763 370,64
Dividendes des CCA				
Année	Nbre de CCA	Distribution	Dividende net	Abattement 40%
2008	25 913 293	6 478 323,25	6 478 323,25	2 591 329,30
2009	25 913 293	6 478 323,25	6 478 323,25	2 591 329,30
2010	25 913 293	6 737 456,18	6 737 456,18	2 694 982,47

SEPTIEME RESOLUTION (1/2) : Elections des administrateurs

L'assemblée Générale Ordinaire constate :

- Que six administrateurs de la 3ème série sont tiers sortant rééligibles :
 - Monsieur Bertrand FRADIN
 - Monsieur Alain LAGARDE
 - Monsieur François RABY
 - Madame Christine BORELLA
 - Madame Marie-Chantal GUEGUEN
 - Madame Liliane ROUDIER
- Que le Président François JAUBERT, appartenant à la 1^{ère} série, est sortant au titre de la limite d'âge.
- Qu'un administrateur, appartenant à la 2^{ème} série, a donné sa démission. Il s'agit de Monsieur Pierre CHEVALIER

SEPTIEME RESOLUTION (2/2): Elections des administrateurs

- L'Assemblée Générale Ordinaire constate la vacance de 8 postes d'administrateurs :
Concernant les Administrateurs rééligibles, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur les candidatures suivantes :
 - Charente
 - Monsieur Bertrand FRADIN
 - Monsieur Alain LAGARDE
 - Monsieur François RABY
 - Dordogne
 - Madame Christine BORELLA
 - Madame Marie-Chantal GUEGUEN
 - Madame Liliane ROUDIER
- Pour les 2 postes à pourvoir en remplacement de Messieurs François JAUBERT et Pierre CHEVALIER, se présentent Monsieur Marc ELLIES, Président de la caisse locale de La Rochefoucauld et Monsieur Jean-Paul LETARD, président de la caisse locale de Chalais.

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.

NEUVIEME RESOLUTION : Indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et financier, fixe à 4 200 euros net, conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, l'indemnité compensatrice de temps passé versée à l'administrateur chargé d'exercer une surveillance effective sur la marche de la Caisse Régionale.

Cette somme pourra être modulée en fonction des mandats fédéraux exercés sans dépasser 50% du montant de référence.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le soin de désigner le ou les administrateurs concernés.

Tableau financier des 5 derniers exercices

Principaux chiffres significatifs	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
BILAN (en milliers d'Euros)					
Total du Bilan (individuel)	7 434 137	7 156 680	6 559 452	6 217 142	5 928 650
Capitaux Propres (individuel)	742 249	695 424	648 472	603 617	559 098
Total du Bilan (consolidé)	7 539 103	7 194 198	6 595 951	6 126 280	6 146 177
Capitaux Propres (consolidé)	951 966	908 012	852 588	686 169	960 893
Capital Social	96 110	96 110	96 110	96 110	96 110
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	39 647	39 647	39 647	39 647	39 647
COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (individuel)	239 600	238 218	230 210	217 363	223 382
Résultat Brut d'Exploitation (individuel)	103 221	107 692	103 209	90 787	98 449
Impôt sur les bénéfiques (individuel)	26 437	28 480	27 151	14 147	27 239
Bénéfice Net (individuel)	55 378	55 650	53 511	53 337	55 228
Produit Net Bancaire (consolidé)	240 798	238 068	231 987	225 978	230 301
Résultat Brut d'Exploitation (consolidé)	103 363	107 479	104 487	99 049	104 753
Impôt sur les bénéfiques (consolidé)	29 219	26 561	23 602	19 588	26 695
Bénéfice Net (consolidé)	62 256	62 784	58 274	61 736	68 723
Intérêts aux parts sociales	2 021	1 908	2 196	2 146	2 084
Dividende aux CCA	6 737	6 737	6 478	6 478	6 737
Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission)	0,26	0,26	0,25	0,25	0,26
Bénéfice Net par part sociale (en Euros)	0,05	0,05	0,06	0,06	0,06